

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 30 janvier 2019

Date convocation : 23/01/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 30 janvier à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri THIEBAUT- 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Éric COLLE, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY
Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT
Madame Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à M Thierry RIGOLLET
Madame Carine THAUVIN excusée, pouvoir à M Claude BABEL
Jean Claude VALDENNAIRE, absent.

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaire adjoint : Mme Karine DEBREILLY

COMMANDES PUBLIQUES, marchés publics (1-1) **N°01/2019 LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ANNÉE 2018**

- Vu le décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics indiquant que le pouvoir adjudicateur doit publier au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés supérieurs à 20 000 € conclu l'année précédente,
- Considérant que cette liste doit indiquer, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services, en fonction de leur montant, de la façon suivante :

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20190130-012019_012019-DE
Reçu le 13/02/2019

Marchés de travaux :

- 20 000,00 à 89 999,99 € H.T.,
- 90 000,00 à 5 224 999,99 € H.T.,
- 5 225 000,00 € H.T. et plus,

Marchés de fournitures et services :

- 20 000,00 à 89 999,99 € H.T.,
- 90 000,00 à 208 999,99 € H.T.,
- 209 000,00 à € H.T. et plus,

en présentant l'objet du marché, les coordonnées de l'attributaire, la date du marché, le montant en € H.T. du marché,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité**,

PREND ACTE de la liste des marchés conclus au cours de l'année 2018 telle que présentée et annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 30 janvier 2019

Date convocation : 23/01/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 30 janvier à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri THIEBAUT- 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Éric COLLE, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY
Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT
Madame Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à M Thierry RIGOLLET
Madame Carine THAUVIN excusée, pouvoir à M Claude BABEL
Jean Claude VALDENNAIRE, absent.

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaire adjoint : Mme Karine DEBREILLY

COMMANDES PUBLIQUES, marchés publics (1-1)

N°02/2019MARCHÉ TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUTAIRES (ATELIER, BUREAU)

- Vu la délibération n° 05/2016 du 12 avril 2016 portant sur la délégation spéciale pour la gestion de plusieurs sinistres bâtimentaires au siège de la CC-BHV ;
- Vu les différentes réunions d'expertises réalisées courant des années 2017 et 2018 ;
- Vu la conclusion de la dernière expertise qui tend à exonérer les entreprises ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20190130-012019_022019-DE
Reçu le 13/02/2019

- Vu la nécessité d'engager les travaux sur le bâtiment ;
- Vu la présentation de M Michel MOUROT ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité des votants,**

Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, n'a pas pris part au vote, la présidence ayant été assurée par Monsieur Jean-François VIRY pour ce vote.

DECIDE d'autoriser le Président a lancé une procédure de mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre des travaux des locaux techniques et administratifs ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 30 janvier 2019

Date convocation : 23/01/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 30 janvier à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri THIEBAUT- 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Éric COLLE, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY
Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT
Madame Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à M Thierry RIGOLLET
Madame Carine THAUVIN excusée, pouvoir à M Claude BABEL
Jean Claude VALDENNAIRE, absent.

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaire adjoint : Mme Karine DEBREILLY

COMMANDES PUBLIQUES, marchés publics (1-1)

N°03/2019 MARCHE TRAVAUX BATIMENTS SITES ECONOMIQUES

- Vu les délibérations portant sur l'acquisition du bâtiment économique sis 38, rue de la Courbe 88160 LE THILLOT ;
- Vu la nécessité d'engager les travaux de toiture et d'aménagement d'une plateforme ;
- Vu la présentation par Monsieur le Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité,**

DECIDE d'autoriser le Président a lancé une procédure de mise en concurrence pour les travaux sus mentionnés ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 30 janvier 2019

Date convocation : 23/01/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 30 janvier à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri THIEBAUT- 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Éric COLLE, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY
Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT
Madame Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à M Thierry RIGOLLET
Madame Carine THAUVIN excusée, pouvoir à M Claude BABEL
Jean Claude VALDENNAIRE, absent.

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaire adjoint : Mme Karine DEBREILLY

DEL. 04 /2019 OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES Commune Saint Maurice sur Moselle – 2019

Vu la délibération n° 01/2018 du 19 décembre 2018 portant sur les ouvertures dominicales des communes membres ;

Vu le rejet des services préfectoraux de la délibération de la Commune de Saint Maurice sur Moselle – Commune touristique en cette fin d'année 2018 ;

Vu la nécessité pour les commerçants de la Commune de pouvoir bénéficier de cette dérogation ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20190130-012019_042019-DE
Reçu le 13/02/2019

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité**

EMET un avis favorable pour la modification du calendrier d'ouvertures dominicales des commerces conformément à la demande de la Commune de Saint Maurice sur Moselle, à savoir :

- ❖ Les deux premiers dimanches des soldes d'hiver ;
- ❖ Les deux premiers dimanches des soldes d'été ;
- ❖ Dernier dimanche de septembre et premier dimanche d'octobre ;
- ❖ Quatre premiers dimanches de décembre ;
- ❖ Vacances d'hiver : deux premiers dimanches des vacances (zone B)

PRECISE que si des circonstances empêchent l'ouverture d'un magasin à l'une des dates prévues, dans n'importe quelle commune du territoire, le bureau de la Communauté de Communes est autorisé à y substituer une autre date d'ouverture ;

DIT que la présente décision sera transmise à la Mairie pour information ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20190130-012019_042019-DE
Reçu le 13/02/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 30 janvier 2019

Date convocation : 23/01/2019	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	21

L'an deux mil dix-neuf, le 30 janvier à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri THIEBAUT- 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Éric COLLE, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY
Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT
Madame Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à M Thierry RIGOLLET
Madame Carine THAUVIN excusée, pouvoir à M Claude BABEL
Jean Claude VALDENNAIRE, absent.

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaire adjoint : Mme Karine DEBREILLY

DEL. N°05/2019 CONVENTION DE STAGE – INSTAURATION GRATIFICATION

Vu la demande de stage de Mme Mathilde MARTIN, étudiant en licence professionnelle, espaces naturels du 18 février 2019 au 18 août 2019 ;

Vu l'étude plan de paysage de la collectivité ;

M. le Président, Dominique PEDUZZI au regard des textes suivants :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 612-11, et D 612-56 à D 612-60 du code de l'éducation ;

VU les circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;

VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

CONSIDERANT QUE le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification ;

CONSIDERANT QUE le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil ;

CONSIDERANT QUE les stages ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, de faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, d'occuper un emploi saisonnier ou de remplacer un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail ;

CONSIDERANT QUE l'obligation de gratification est effective pour les stages de plus de 2 mois ;

CONSIDERANT QUE pour les stages et les périodes de formation en milieu professionnel dont la durée est supérieure à 2 mois, la convention de stage doit prévoir la possibilité de congés et d'autorisations d'absence au bénéfice du stagiaire notamment en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption ; que le stagiaire bénéficie également de l'accès au restaurant administratif ou aux titres-restaurant, dans les mêmes conditions que les agents non titulaires de droit public de l'organisme d'accueil ainsi que de la prise en charge des frais de transport.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité,**

DECIDE d'instituer une gratification dans les conditions suivantes :

La gratification est égale à **15 % du plafond de la Sécurité sociale pour la période du stage du 18 février 2019 au 18 août 2019.**

DIT que toutes les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal de la collectivité.

AUTORISE M le Président à signer la convention de stage,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président

Dominique PEDUZZI



Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20190130-012019_052019-DE
Reçu le 13/02/2019

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 30 janvier 2019

Date convocation : 23/01/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 30 janvier à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri THIEBAUT- 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Éric COLLE, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY
Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT
Madame Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à M Thierry RIGOLLET
Madame Carine THAUVIN excusée, pouvoir à M Claude BABEL
Jean Claude VALDENNAIRE, absent.

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaire adjoint : Mme Karine DEBREILLY

DEL. N°05B/2019 DEMANDES SUBVENTIONS TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Vu la délibération n° 02/2019 portant sur un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux du bâtiment de la CCBHV ;

Vu que ce marché sera suivi de travaux de reprise en sous-œuvre et reprise des réseaux humides ;

Vu la délibération n° 03/2019 portant sur un marché de travaux d'étanchéité d'un bâtiment communautaire à destination économique et la création d'une plateforme de stockage sis rue de la Courbe au Thillot.

Considérant que ces travaux pourraient être subventionnés ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter tous les partenaires institutionnels pour l'octroi de subventions ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 30 janvier 2019

Date convocation : 23/01/2019	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	21

L'an deux mil dix-neuf, le 30 janvier à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri THIEBAUT- 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Éric COLLE, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

Madame Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY
Monsieur André DEMANGE excusé, pouvoir à M François CUNAT
Madame Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à M Thierry RIGOLLET
Madame Carine THAUVIN excusée, pouvoir à M Claude BABEL
Jean Claude VALDENNAIRE, absent.

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaire adjoint : Mme Karine DEBREILLY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires

DEL. 06 2019 ENGAGEMENTS DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les

recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de [l'article L. 4312-6](#).

À savoir :

Montant des dépenses d'investissement inscrites aux budgets primitifs 2018 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») :

Budget principal :	889 925.00 €
Budget annexe piscines :.....	5 040 238.00 €
Budget annexe Déchets :.....	1 041 480.00 €
Budget annexe ZEC :.....	496 541.00 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale :

Budget principal : 222 481.00 €, soit 25 % de 889 925.00 €
Budget annexe piscine : 1 260 059.00 €, soit 25 % de 5 040 238.00 €
Budget annexe déchets : 260 370.00 €, soit 25 % de 1 041 480.00 €
Budget annexe ZEC : 98 566.00 €, soit 19.85 % de 496 541.00 €

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes
(à titre d'exemple) :**

- ✓ Budget principal :
 - Chapitre 20 : 136 000.00 €
 - Chapitre 21 : 85 549.00 €

- ✓ Budget annexe piscines
 - Chapitre 20 : 500 000.00 €
 - Chapitre 21 : 760 059.00 €

- ✓ Budget annexe déchets :
Chapitre 21 : 260 370.00 €
- ✓ Budget annexe ZEC :
Chapitre 21 : 98 566.00 €

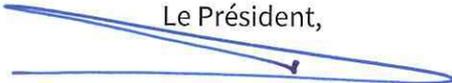
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire et à **l'unanimité**,

DECIDE d'accepter cette disposition règlementaire ;

AUTORISE M le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 26 février 2019

Date convocation :	20/02/2019
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	17

L'an deux mil dix-neuf, le 26 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas-88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Jean François VIRY.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI (arrivée 21 h 30), Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

Mme Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY
M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY excusé, pouvoir à M Claude BABEL
Jean Claude VALDENNAIRE, excusé.

Secrétaire de séance : M Michel PETITJEAN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES PUBLIQUES, DIVERS **DEL. 01 /2019 CREANCES ETEINTES**

Vu l'état des taxes et produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Trésorier de LE THILLOT, et les jugements du Tribunal d'Instance d'EPINAL prononçant la clôture de la procédure de rétablissement personnel pour insuffisance d'actif,

Considérant que la clôture pour insuffisance d'actif entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur, hormis celles limitativement énumérées par la décision de justice,

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20190226-022019_012019-DE
Reçu le 04/03/2019

Considérant l'insolvabilité d'un débiteur pour un montant total de 1 023.84 € concernant le Budget annexe déchets ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

PREND acte de la créance éteinte pour la somme indiquée ci-dessus sur le Budget annexe déchets.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe déchets 2019.

AUTORISE, Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Vice-président,

Jean François VIRY



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Vice-président,
Jean François VIRY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 26 février 2019

Date convocation : 20/02/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 26 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas-88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI (arrivée 21 h 30), Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

Mme Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY
M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY excusé, pouvoir à M Claude BABEL
Jean Claude VALDENNAIRE, excusé.

Secrétaire de séance : M Michel PETITJEAN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1-3)
DEL.N°02/2019 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE+

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312.1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans une période de deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif ;

Étant précisé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération ;

Monsieur le Président propose d'organiser ce jour le débat d'Orientation Budgétaire qui doit permettre aux membres de l'Assemblée délibérante :

- de discuter sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de se positionner sur la stratégie à adopter en 2019 et dans les années à venir.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

ATTESTE de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges à l'occasion de la séance du Conseil Communautaire du 26 février 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 26 février 2019

Date convocation : 20/02/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 26 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas-88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI (arrivée 21h30), Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

Mme Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY
M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY excusé, pouvoir à M Claude BABEL
Jean Claude VALDENNAIRE, excusé.

Secrétaire de séance : M Michel PETITJEAN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

MARCHES PUBLICS, passation de marché 1-1-1

DEL. N° 04/2019 MARCHE TRAVAUX PISCINE COMMUNAUTAIRE LE THILLOT

Monsieur le Président rappelle le contenu du projet de mise aux normes et de modernisation de la piscine communautaire du Thillot (16 lots) dont l'échéance de réalisation est prévue au printemps 2020. Pour l'ensemble des lots, une phase de consultation des entreprises a été réalisée en date du 28 juin 2018, sous la forme d'un marché à procédure adaptée ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20190226-022019_042019-DE
Reçu le 04/03/2019

Détail :

- Lot 1 : DEMOLITION GROS OEUVRE VRD
- Lot 2 : CHARPENTE METALLIQUE
- Lot 3 : COUVERTURE ETANCHEITE ISOLATION BARDAGE ENDUITS
- Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES
- Lot 5 : SERRURERIE
- Lot 6 : PLATRERIE FAUX-PLAFONDS ACOUSTIQUE
- Lot 7 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES CARRELAGE REVETEMENTS MURAUX - FAÏENCES
- Lot 8 : MENUISERIES INTERIEURES
- Lot 9 : PEINTURE
- Lot 10 : CABINES VESTIAIRES CASIERS
- Lot 11 : ELECTRICITE GESTION INFORMATIQUE CONTROLE D'ACCES
- Lot 12 : PLOMBERIE SANITAIRE
- Lot 13 : EQUIPEMENTS SPECIFIQUES
- Lot 14 : TOBOGGANS JEUX AQUATIQUES
- Lot 15 : CHAUFFAGE VENTILATION
- Lot 16 : TRAITEMENT EAU

Dans les délais impartis :

- ✓ 25 entreprises ont remis initialement des offres

LISTE DES LOTS	NOMBRE D'OFFRES
Lot 1 : DEMOLITION GROS OEUVRE VRD	Néant
Lot 2 : CHARPENTE METALLIQUE	01 offre
Lot 3 : COUVERTURE ETANCHEITE ISOLATION BARDAGE ENDUITS	Néant
Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES	02 offres
Lot 5 : SERRURERIE	01 offre
Lot 6 : PLATRERIE FAUX-PLAFONDS ACOUSTIQUE	01 offre
Lot 7 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES CARRELAGE REVETEMENTS MURAUX - FAÏENCES	01 offre
Lot 8 : MENUISERIES INTERIEURES	02 offres
Lot 9 : PEINTURE	02 offres
Lot 10 : CABINES VESTIAIRES CASIERS	03 offres
Lot 11 : ELECTRICITE GESTION INFORMATIQUE CONTROLE D'ACCES	04 offres
Lot 12 : PLOMBERIE SANITAIRE	01 offre
Lot 13 : EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	02 offres
Lot 14 : TOBOGGANS JEUX AQUATIQUES	01 offre
Lot 15 : CHAUFFAGE VENTILATION	02 offres
Lot 16 : TRAITEMENT EAU	01 offre

Après ouverture des offres en date du 30 juillet 2018 et une première analyse des offres de la commission d'appels d'offres à la Communauté de Communes en date du lundi 06 août dernier à 14 h 30 ;

Vu les critères de jugement des offres précisés dans le règlement de la consultation qui sont les suivants :

LOT N°01
<i>Critères et sous-critères Pondération</i>
Critère : Valeur technique 60%
Matériaux, détails techniques et méthodologie employée : 25%
-Détails techniques et méthodologie employée pour la réalisation des infrastructures et des voiles en béton 10%
-Moyens de protection des éléments conservés 5%
-Détails techniques et méthodologie employée pour les démolitions intérieures et extérieures 5%
- Matériaux mis en œuvre 5%
Actions en matière de développement durable mises en œuvre dans le cadre du présent marché : 15%
-Tri sélectif des matériaux 5%
-Utilisation de bennes spéciales de déchets 2,50%
-Système de Management Environnemental (certification) 2,50%
- Description et méthodologie des protections employées contre les nuisances 5%
Planning détaillé des travaux 10%
Délais d'approvisionnement des matériaux 5%
Moyens humains dédiés au chantier 5%
Critère : Prix des prestations 40%
LOT N°02, 03, 04, 05, 06, 07, 08 ,09, 10, 11 ,12, 13, 14, 15, 16
<i>Critères et sous-critères Pondération</i>
Critère : Valeur technique 60%
Matériaux, détails techniques et méthodologie employée : 30%
-Détails techniques et méthodologie employée pour la réalisation des travaux 10%
Fiches techniques des produits et matériaux mis en œuvre 20%
Actions en matière de développement durable mises en œuvre dans le cadre du présent marché : 10%
-Tri sélectif des matériaux 2,50%
-Utilisation de bennes spéciales de déchets 2,50%
-Système de Management Environnemental (certification) 2,50%
- Description et méthodologie des protections employées contre les nuisances 2,50%
Planning détaillé des travaux 10%
Délais d'approvisionnement des matériaux 5%
Moyens humains dédiés au chantier 5%
Critère : Prix des prestations 40%
2 - RAPPEL
La présente procédure adaptée est soumise à l'article 28 I du code des marchés publics.
La date de remise des offres était fixée au 30 juillet 2018 à 12heures
Date de validité des offres fixée à 180 jours à compter de la date limite de la remise des offres
3 - DIVERS
L'ensemble des prix mentionnés dans les divers tableaux sont en Euros hors TVA au taux de 20%.

Après analyse des offres réalisée par le bureau d'Etude MALGRAS, membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet ;

Après la réunion de la Commission d'Appels d'Offres en Communauté de Communes le lundi 24 septembre 2018 à 14 h 30 ;

Il est proposé à l'assemblée de déclarer infructueux les lots 1 et 3 en raison d'absence d'offres, et le lot n°02 en raison de non-conformité au CCTP ;

Après une deuxième phase de consultation pour les lots manquants en date du 10 octobre 2018 ;

Après une demande de prolongation de délai des offres réceptionnées lors de la première phase de consultation ;

Après analyse des offres des lots 1, 2 et 3 par la commission d'appels d'offres en date du 28 janvier 2019 ;

LISTE DES LOTS	NOMBRE D'OFFRES
Lot 1 : DEMOLITION GROS OEUVRE VRD	03 offres
Lot 2 : CHARPENTE METALLIQUE	02 offres
Lot 3 : COUVERTURE ETANCHEITE ISOLATION BARDAGE ENDUITS	02 offres

Après la phase de négociation avec les entreprises et sur proposition de la commission d'appels d'offres ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à la majorité des votants** ;

M Thierry RIGOLLET a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

17 POUR, 07 ABSENTIONS (M François CUNAT, M Stéphane TRAMZAL, Mme Sylvie HERVE, Mme Brigitte FOPPA, Mme Odile MARCHAL, M André DEMANGE, M Etienne DEMANGE)

DECIDE par l'application des critères de jugement des offres énoncées dans le règlement de consultation et sur proposition de la Commission d'Appels d'Offres d'attribuer le Marché de rénovation et d'extension de la piscine communautaire comme suit :

LISTE DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS € HT
Lot 1 : DEMOLITION GROS OEUVRE VRD	THIERRY	809 373.20 €
Lot 2 : CHARPENTE METALLIQUE	ACOMETAL	185 000.00 €
Lot 3 : COUVERTURE ETANCHEITE ISOLATION BARDAGE ENDUITS	COUVRACIER	363 000.00 €
Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES	ATELIER BONNE	136 000.00 €
Lot 5 : SERRURERIE	GERARD	26 830.80 €
Lot 6 : PLATRERIE FAUX-PLAFONDS ACOUSTIQUE	GALLOIS	111 508.34 €
Lot 7 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES CARRELAGE REVETEMENTS MURAUX - FAÏENCES	SNIDARO	329 722.56 €
Lot 8 : MENUISERIES INTERIEURES	VAXELAIRE	24 367.77 €
Lot 9 : PEINTURE	LES PEINTURES REUNIES	38 312.62 €
Lot 10 : CABINES VESTIAIRES CASIERS	ETS PAPIER LA SCOLAIRE	77 503.11 €
Lot 11 : ELECTRICITE GESTION INFORMATIQUE CONTROLE D'ACCES	MANGEL ELECTRICITE	115 000.00 €
Lot 12 : PLOMBERIE SANITAIRE	IMHOFF	123 604.70 €
Lot 13 : EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	MOUGEL SUEDE SAUNA	42 301.00 €

Lot 14 : TOBOGGANS JEUX AQUATIQUES	FUTURA PLAY	155 150.00 €
Lot 15 : CHAUFFAGE VENTILATION	ENGIE COFELY	325 294.25 €
Lot 16 : TRAITEMENT EAU	TECH'O FLUIDES	356 356.75 €
TOTAL OFFRES TRAVAUX		3 219 325.10 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2019 et suivants ;

PRECISE que l'investissement sera inscrit en programme sur les années budgétaires concernées ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 26 février 2019

Date convocation : 20/02/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 26 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas-88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI (arrivée 21h30), Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

Mme Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY
M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel MOUROT excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY excusé, pouvoir à M Claude BABEL
Jean Claude VALDENNAIRE, excusé.

Secrétaire de séance : M Michel PETITJEAN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, AUTRES DEL. 03 /2019 POLITIQUE LOCAL DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La loi NOTRe intègre le commerce au sein du bloc de compétences obligatoires « développement économique » transféré aux communautés de communes et d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, tout en laissant au bloc communal la liberté

de définir ce qui relèvera de la compétence intercommunale et ce qui, à contrario, sera de la compétence des communes membres.

Ainsi, l'intérêt communautaire de la « politique local du commerce et soutien aux activités commerciales » doit être défini au plus tard le 31 décembre 2018. A défaut, la compétence sera transférée dans son intégralité à l'intercommunalité.

Considérant les discussions sur l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales en bureau en date du 30 novembre et 11 décembre 2018 ;

Vu la délibération n° 04/2018 du 19 décembre 2018 ;

Vu les observations des services du contrôle de légalité de la préfecture ;

Considérant la diversité des zones de chalandises du territoire ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

MODIFIE les termes de la délibération n°04/2018 du 19.12.2018 et défini que les actions suivantes sont d'intérêt communautaire :

- ✓ L'élaboration et l'adoption d'une stratégie intercommunale de développement commerciales des espaces de plus de 25 000 m² en tènement sans espaces classés en domaine public, voirie, stationnement ;
- ✓ Les actions d'études et d'observations des dynamiques économiques et commerciales regroupant plus de 40 commerces indépendants sur une superficie supérieure à 7 ha du territoire communautaire ;
- ✓ La mise en place des dispositifs d'aide à la création, reprise, modernisation et au développement des commerces dans le cadre du règlement d'aides en partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges ;
- ✓ Les actions d'aides à l'immobilier d'entreprises au sens de l'article L. 1511-3 du code général des collectivités territoriales et les actions d'aides individuelles aux entreprises au sens de l'article L. 1511-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
CANTON LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL.N°01/2019 COMPTE DE GESTION 2018, BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

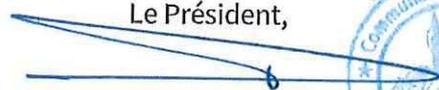
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2018 du budget annexe service déchets de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL.N°02/2019 COMPTE DE GESTION 2018, BUDGET ANNEXE SERVICE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

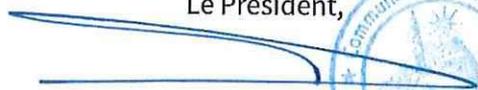
DECLARE, à l'unanimité ; que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2018 du budget annexe service piscines de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°03/2019 COMPTE DE GESTION 2018, BUDGET ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité ; que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2018 du budget annexe ZEC de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRESIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
CANTON LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°04/2019 COMPTE DE GESTION 2018, BUDGET ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité; que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2018 du budget annexe ZAE de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES RETRAITES ET DE LA SOLIDARITÉ



0029560810 0029561237 02 ecopli ttf 015 00005 061/074

REMBOURSEMENT CONGÉ DE PATERNITÉ
ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
8 RUE DE LA FAVEE
88160 FRESSE SUR MOSELLE

Référence : PPRE12
Dossier : 0788188C
Siret : 20003386800015
Tél : 05 56 11 33 70 Fax : 05 62 27 80 18

Bordeaux, le 04 Mai 2020

Objet : Remboursement au titre du fonds de remboursement du congé de paternité et d'accueil de l'enfant.

Destinataire : Service du Personnel

Madame, monsieur,

Je vous informe que je procède au paiement suivant :

Trimestre	Montant en euros
1 2020	511,22

par virement sur le compte n° FR89 3000 1003 72F8 8100 0000 086



Ce paiement est effectué sous la référence :
2320003386800015
0788188C

Je vous prie de croire, Madame, monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur

Emmanuel Ballu

à joindre à toute correspondance

Fonds : RCP Réf : PPRE12
Dossier : 0788188C
Siret : 20003386800015

Caisse des dépôts et consignations
rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°05/2019 COMPTE DE GESTION 2018, BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité ; que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2018 du budget principal de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°06/2019- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 **« BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE** **COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Considérant la présentation du compte administratif 2018 du budget annexe « déchets » de la Communauté de Communes par Monsieur Jean François VIRY, Vice-président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment

du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Monsieur Jean François VIRY, 1^{er} vice – président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2018 du Budget Annexe « service déchets » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe déchets de l'exercice 2018, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	-1 972 072.62 €
Recettes de fonctionnement	+1 995 083.39 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 16 010.77 €
Excédent de fonctionnement reporté année n-1	+ 371 837.81 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 387 848.58 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	-155 639.82 €
Recettes d'investissement	+440 388.15 €
Résultat d'investissement de l'exercice	+284 748.33 €
Excédent d'investissement reporté n-1	+ 319 809.01 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 604 557.34 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Vice-président,
Jean François VIRY



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Vice-président,
Jean François VIRY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°07/2019- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 **« BUDGET ANNEXE SERVICE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE** **COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Considérant la présentation du compte administratif 2016 du budget annexe « piscines » de la Communauté de Communes par Monsieur Jean François VIRY, Vice-président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment

du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Monsieur Jean François VIRY, 1^{er} vice – président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2018 du Budget Annexe service piscines de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe piscines de l'exercice 2018, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	-513 506.65 €
Recettes de fonctionnement	+513 748.37 €
Excédent de fonctionnement reporté 2017	+ 47 421.79 €
Part affecté à l'investissement 2018	+ 47 421.79 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018	+ 241.72 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 241.72 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	-149 179.70 €
Recettes d'investissement	+ 97 553.65 €
Déficit d'investissement reporté 2017	- 51 626.05 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2018	- 126 177.54 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018	- 177 803.59 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Vice-président,

Jean François VIRY



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Vice-président,
Jean François VIRY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Cláude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°08/2019- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 **« BUDGET ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES** **BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Considérant la présentation du compte administratif 2018 du budget annexe «ZEC» de la Communauté de Communes par Monsieur Jean François VIRY, Vice-président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Monsieur Jean François VIRY, 1^{er} vice - président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2018 du Budget Annexe « ZEC » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe ZEC de l'exercice 2018, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	- 30 348.13 €
Recettes de fonctionnement	+ 104 367.39 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 74 019.26 €
Excédent de fonctionnement reporté 2017	+ 101 847.38 €
1068 par affecté à l'investissement	+ 101 847.38 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 74 019.26 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	-32 916.80 €
Recettes d'investissement	+ 421 862.42 €
Résultat d'investissement de l'exercice	+ 388 945.62 €
Excédent d'investissement reporté 2017	- 394 773.81 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 5 828.19 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Vice-président,
Jean François VIRY



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Vice-président,
Jean François VIRY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOURROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°09/2019- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 **« BUDGET ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES** **BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Considérant la présentation du compte administratif 2018 du budget annexe «ZAE» de la Communauté de Communes par Monsieur Jean François VIRY, Vice-président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Monsieur Jean François VIRY, 1^{er} vice – président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2018 du Budget Annexe ZAE de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe ZAE de l'exercice 2018, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	0.00 €
Recettes de fonctionnement	0.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	0.00 €
Excédent de fonctionnement reporté 2017	+ 1 316.75 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 1 316.75 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0.00 €
Déficit d'investissement reporté 2017	- 99 721.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 99 721.00 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Vice-président,

Jean François VIRY



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Vice-président,
Jean François VIRY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°10/2019 APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 « BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2018 du budget annexe « piscines » de la Communauté de Communes par Monsieur Jean François VIRY, Vice-président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;
Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Monsieur Jean François VIRY, 1^{er} vice - président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2018 du Budget principal de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget principal de l'exercice 2018, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	-1 586 802.77 €
Recettes de fonctionnement	+ 1 738 451.54 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 151 648.77 €
Excédent de fonctionnement reporté 2017	+ 307 461.16 €
Intégration résultats actif SIPT	+ 541.09 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 459 651.02 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	-379 906.36 €
Recettes d'investissement	+175 615.56 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-204 290.80 €
Excédent d'investissement reporté 2017	+342 716.71 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+138 425.91 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Vice-président,
Jean François VIRY



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Vice-président,
Jean François VIRY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOURROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

**N°11/2019 AFFECTATION DE RÉSULTATS 2018, BUDGET ANNEXE SERVICE
DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES
VOSGES**

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2018 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe déchets 2019 comme suit :

Ligne 002 Affectation de l'excédent de fonctionnement	387 848.58 €
Ligne 001 Affectation de l'excédent d'investissement	604 557.34 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

N°12/2019 AFFECTATION DE RÉSULTATS, BUDGET ANNEXE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2018 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe « Piscines » 2019 comme suit :

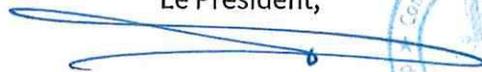
Ligne 002 Affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 241.72 €
Ligne 001 Affectation du déficit d'investissements	- 177 803.59 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

N° 13/2019 AFFECTATION DE RÉSULTATS, BUDGET ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2018 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe ZAE 2019 comme suit :

Ligne 002 Affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 1 316.75 €
Ligne 001 Affectation déficit d'investissement	-99 721.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOURROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

N°14/2019 AFFECTATION DE RÉSULTATS, BUDGET ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2018 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe ZEC 2019 comme suit :

Ligne 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 74 019.26 €
Ligne 001 Affectation déficit d'investissements	- 5 828.19 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

N° 15/2019 AFFECTATION DE RÉSULTATS, BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2018 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget principal 2019 comme suit :

Ligne 002 Affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 425 225.44 €
1068 Affectation besoin financement	+33 884.49 €
Ligne 001 Affectation excédent d'investissement	+ 138 425.91 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

DEL. N°16/2019 BUDGET OFFICE DE TOURISME DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu le vote du budget primitif 2018 de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges en date du 04 avril 2019 ;

Vu les statuts de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu la présentation détaillée réalisée par Monsieur le Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

EMET un avis favorable au budget primitif 2019 de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

**DEL. N°17/2019 BUDGET PRIMITIF 2019 - VOTE BUDGET ANNEXE
SERVICE DECHETS**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

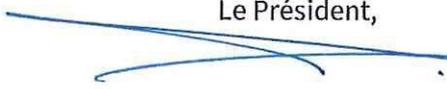
ADOPTÉ le budget primitif 2019, Budget Annexe Service Déchets comme suit :

	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	2 260 400.00 €	
Recettes	2 260 400.00 €	
Dépenses		1 223 229.00 €
Recettes		1 223 229.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,


Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOURROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

DEL. N°18/2019 BUDGET PRIMITIF 2019 - VOTE BUDGET ANNEXE PISCINES

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et **à la majorité des votants ;**

18 POUR, 08 ABSTENTIONS (MM et Mmes François CUNAT, André DEMANGE, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Odile MARCHAL, Etienne COLIN)

ADOPTE le budget primitif 2019, Budget Annexe service Piscines comme suit :

	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	401 525.00 €	
Recettes	401 525.00 €	
Dépenses		6 924 695.00 €
Recettes		7 505 657.00 €

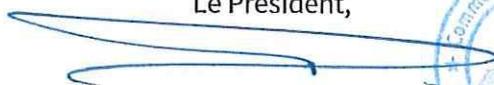
PRECISE que la section d'investissements est excédentaire dû au prêt relais des travaux de rénovation et d'extension de la piscine communautaire du Thillot ;

RAPPELLE que le programme de travaux a été adopté lors de la séance du 26 février 2019.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

DEL. N°19/2019 BUDGET PRIMITIF 2019 – VOTE BUDGET ANNEXE ZAE

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

ADOPTÉ le budget primitif 2019, Budget Annexe ZAE comme suit :

	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	101 037.75 €	
Recettes	101 037.75 €	
Dépenses		99 721.00 €
Recettes		99 721.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
CANTON LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

DEL. N°20/2019 BUDGET PRIMITIF 2019 – VOTE BUDGET ANNEXE ZEC

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte le budget primitif 2019, budget annexe ZEC comme suit :

	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	95 352.00 €	
Recettes	95 352.00 €	
Dépenses		206 111.00 €
Recettes		206 111.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

DEL. N°21/2019 BUDGET PRIMITIF 2019 – VOTE BUDGET PRINCIPAL

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

ADOPTÉ le budget primitif 2019, budget principal comme suit :

	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	2 321 049.00 €	
Recettes	2 321 049.00 €	
Dépenses		1 655 472.25 €
Recettes		1 655 472.25 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,


Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1) **DEL. N°22/2019 DETERMINATION TAUX FISCALITE 2019**

Vu le code général des Impôts ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les bases d'imposition 2019 communiquées dans l'État 1259 FDL ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

FIXE les taux des taxes locales et le taux FPZ 2019, comme suit :

	Bases	Taux (%)	Produits 2019
Taxe Habitation	14 825 000	3.20	474 400
Taxe Foncière (bâti)	13 576 000	1.94	263 374
Taxe Foncière (non bâti)	453 600	4.37	19 822
Cotis, Foncière entreprises	3 798 000	2.74	104 065
Fiscalité prof. de Zone (FPZ)	11 100	21,57	2 394
Fiscalité prof. Éolienne (FPE)	-	-	-
Total produit Fiscalité			864 055

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1)

**DEL. N°23/2019 EMPRUNTS TRAVAUX RENOVATION ET EXTENSION
PISCINE COMMUNAUTAIRE LE THILLOT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 05/2018 du 12 février 2018 portant sur la présentation de l'Avant-Projet Définitif ;

Vu la délibération n° 04/2019 du 26 février 2019 portant sur l'attribution des 16 lots du Marché de travaux pour la rénovation et l'extension de la piscine communautaire ;

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissements ;

Considérant que c'est au conseil communautaire qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle soit déléguée au Président ;

Considérant la présentation des offres d'emprunts par Monsieur Jean François VIRY, vice-président ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et **à la Majorité des votants :**

18 POUR, 08 ABSTENTIONS (MM et Mmes François CUNAT, André DEMANGE, Stéphane TRAMZAL, Etienne COLIN, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE)

DECIDE

- ✓ **D'adopter** le plan de financement nécessaire à l'équilibre de cette opération ;
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Président à négocier librement les conditions financières des prêts (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 4 873 260.00 euros TTC ;
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Président à signer les contrats de prêts ;
- ✓ **D'approuver** l'adhésion de *la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges* à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
- ✓ **D'approuver** la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 10 600 euros (l'ACI) de *la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges*, établi sur la base des Comptes de l'exercice (2018) :
 - En excluant les budgets annexes suivants : Budget annexe ZEC
 - En incluant les budgets annexes suivants : Budget annexe piscines
 - Encours Dette Année 2018
- ✓ **D'autoriser** l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 [section Investissement] du budget annexe Piscines de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;
- ✓ **D'autoriser** le *Président* à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes : *paiement en une fois* ;
 - Année 2019 10 600.00Euro

- ✓ **D'autoriser** le *Président* à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que Monsieur le Président et Monsieur le Receveur Communautaire seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES PUBLIQUES, DIVERS **DEL. 24 /2019 CREANCES ETEINTES**

Vu l'état des taxes et produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Trésorier de LE THILLOT, et les jugements du Tribunal d'Instance d'EPINAL prononçant la clôture de la procédure de rétablissement personnel pour insuffisance d'actif ;

Considérant que la clôture pour insuffisance d'actif entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur, hormis celles limitativement énumérées par la décision de justice ;

Considérant l'insolvabilité d'un débiteur pour un montant total de 424.33 € concernant le Budget annexe déchets ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

PREND acte de la créance éteinte pour la somme indiquée ci-dessus sur le Budget annexe déchets.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe déchets 2019.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, divers (7-10)

DEL. 25 2019 REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la fermeture pour travaux de la piscine communautaire, l'achat de photos surfeur vague a été fait par Mme Marie Claude DUBOIS, vice-présidente ;

Le montant de l'achat s'élève à 25 .84 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir discuté et délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE :

D'ACCEPTER la prise en charge de l'achat et de rembourser la somme correspondante à Mme Marie Claude DUBOIS ;

D'INSCRIRE la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget annexe piscines ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1) **DEL.N°26/2019 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Vu les demandes de subventions des associations :

- Croix Rouge,
- Secours Populaire,
- Restaurants du Cœur,
- Radio des Ballons,
- Le Théâtre du Peuple,
- Les Mynes du Thillot.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE d'attribuer des subventions, pour l'année 2019, selon le détail ci-dessous :

- Restaurants du cœur Saint Maurice : 455.88 €
- Restaurants du cœur Ramonchamp : 634.32 €
- Secours populaire : 1 000 €
- Croix rouge : 1 000 €
- Radio des ballons : 1 000 €

PRECISE que des compléments de demandes de subventions relatives aux frais engagés pourront être présentés courant de l'année 2019 ;

DECIDE dans le cadre des engagements pris, pour une durée de 4 ans, d'attribuer des subventions au Théâtre du Peuple et aux Mynes du Thillot chaque année :

- Théâtre du Peuple : 5 000 €
- Mynes du Thillot : 5 000 €

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1) **DEL.N°27/2019 CONTRIBUTIONS 2019**

Vu LE Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 21/2019 portant sur le vote du budget principal 2019 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE des contributions, pour l'année 2019, selon le détail ci-dessous :

Association des Maires des Vosges	784.20 €
PETR Remiremont et ses Vallées	58 252.80 €
Voie Verte	36 414.57 €
SMIC des Vosges	850.00 €
SIVU Tourisme Hautes Vosges	10 153.00 €
	106 454.57 €

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, AUTRES DEL. 28/2019 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la délibération n° 01/2013 du 25 juin 2013 portant sur le tableau des effectifs de la collectivité ;

Vu la délibération n° 01/2017 du 14 novembre 2017 portant sur la modification du tableau des emplois ;

Vu la réorganisation des services de la CC BHV ;

Vu les départs en retraite, la demande de mise en disponibilité ;
Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

- Filière technique : ouverture d'un poste de 30 h à 35 h

Filières	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois pourvus	En cas de temps non complet : durée hebdomadaire du travail
Administrative	Attaché territorial	Attaché territorial	1	0	
	Directeur	Emploi fonctionnel	1	0	
	Adjoints administratifs	Adjoints administratifs Principal 1 ^{ère} classe	3	3	
		Adjoints administratifs Principal 2 ^{ème} classe	0	0	
		Adjoints administratifs	7	6	
Technique	Technicien	Technicien	1	0	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	1	
		Agent de maîtrise	1	1	
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	11	11	1 poste à 11 h
		Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6	4	Un poste à 30 heures + 1 poste à 25 h
		Adjoint technique	5	4	1 poste à 27 heures
Sanitaire et Social	Educateur	Educateur de jeunes enfants	1	1	
Sportive	Educateur territorial des APS	Educateur	1	0	
		Educateur principal des APS de 1 ^{ère} classe	2	1	
	Opérateur	Opérateur qualifié	1	1	
Police	Agents de police municipale	Brigadier chef principal	2	1	
		Brigadier	1	1	

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOURROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, AUTRES

DEL. 29/2019 CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE REGIONAL DE TRES HAUT DEBIT CC-BHV / REGION GRAND EST

Vu la délibération n° 05/2018 du 25 septembre 2018 portant sur la délégation de compétences du développement du très haut débit ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2019 mentionnant la compétence du développement très haut débit à la CC-BHV ;

Vu la proposition de convention de la région Grand EST ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal pour 2019 et les années suivantes ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRESIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE

Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, AUTRES

DEL. 30/2019 CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE REGIONAL DE TRES HAUT DEBIT CC-BHV / CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Vu la délibération n° 05/2018 du 25 septembre 2018 portant sur la délégation de compétences du développement du très haut débit ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2019 mentionnant la compétence du développement très haut débit à la CC-BHV ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20190408-032019_302019-DE
Reçu le 26/04/2019

Vu la proposition de convention du Conseil Départemental des Vosges ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal pour 2019 et les années suivantes ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 avril 2019

Date convocation : 01/04/2019	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	21

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Danielle SCHMERBER

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, AUTRES

DEL. 31/2019 GESTION, ANIMATION ET COMMUNICATION DE PROXIMITE
- AUTORISATION DE GESTION EVODIA

Vu les obligations règlementaires du PLPDMA sur le Département des Vosges ;

Considérant les besoins en personnel pour notre territoire ;

Considérant le réseau d'acteurs, de partenaires D'EVODIA ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DONNE a EVODIA le soin du recrutement d'un agent pour la gestion, l'animation et la communication de proximité pour le service déchets ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe déchets pour 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, AUTRES

DEL. 01/2019 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la délibération n° 01/2013 du 25 juin 2013 portant sur le tableau des effectifs de la collectivité ;

Vu la délibération n° 01/2017 du 14 novembre 2017 portant sur la modification du tableau des emplois ;

Vu la réorganisation des services de la CC BHV ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

- **Filière technique** : Création de deux postes de techniciens et d'un poste d'adjoint technique ;
- **Filière administrative** : suppression du poste de directeur emploi fonctionnel, création d'un poste de rédacteur ;

Filières	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois pourvus	En cas de temps non complet : durée hebdomadaire du travail	
Administrative	Attaché territorial	Attaché territorial	1	0		
	Rédacteur	Rédacteur territorial	1	0		
	Adjoints administratifs	Adjoints administratifs Principal 1 ^{ère} classe		3	3	
		Adjoints administratifs Principal 2 ^{ème} classe		0	0	
		Adjoints administratifs		7	6	

Filières	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois pourvus	En cas de temps non complet : durée hebdomadaire du travail
Technique	Technicien	Technicien	2	1	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	1	
		Agent de maîtrise	1	1	
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	11	11	1 poste à 11 h
		Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6	4	Deux postes à 30 heures + 1 poste à 25 h
	Adjoint technique	6	6	1 poste à 27 heures	
Sanitaire et Social	Éducateur	Éducateur de jeunes enfants	1	1	
Sportive	Éducateur territorial des APS	Éducateur	1	0	
		Éducateur principal des APS de 1 ^{ère} classe	2	1	
	Opérateur	Opérateur qualifié	1	1	
Police	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	2	2	
		Brigadier	1	0	

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être

composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

FONCTION PUBLIQUE, PERSONNELS CONTRACTUELS **DEL. N°02/2019 CREATION EMPLOIS SAISONNIERS**

Vu Les délibérations portant sur la modification du tableau des effectifs ;

Vu les articles 3 – alinéa 2 – et 34 de loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiés portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, précisant les conditions dans lesquelles un établissement public peut recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier,

Considérant les nécessités sur service, à savoir :

- Assurer le fonctionnement des piscines communautaires,
- Assurer le fonctionnement du service déchets,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

DECIDE de créer les emplois saisonniers suivants pour les services piscines et techniques :

- ✓ Postes d'éducateur 2^{ème} classe, auxiliaire, non titulaire, dans la limite de 1 poste équivalent temps plein,
- ✓ Adjoint administratif 2^{ème} classe, auxiliaire non titulaire, dans la limite de 1 poste équivalent temps plein,
- ✓ Adjoints techniques 2^{ème} classe, auxiliaires, non titulaires, dans la limite de 2 postes équivalents temps plein.

Ces postes sont ouverts pour la période du 1er juillet 2019 au 15 septembre 2019.

PRECISE que les postes seront pourvus dans les limites fixées ci-dessus, en fonction des besoins réels des services,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets piscines et déchets ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

DEL. N°03/2019 DESIGNATION MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION (CODIR)
OTI BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu la délibération n°01/2016 du 15 novembre 2016 du portant sur la création d'un EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu la délibération n° 02/2016 du 15 novembre 2016 portant sur l'adoption des statuts de l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu la délibération n° 03/2016 du 15 novembre 2016 portant sur l'élection des membres du CODIR, collège élus et membres qualifiés ;

Vu la vacance du poste de titulaire du collège « Hôtels-restaurants » ;

Vu la candidature de M et Mme Thibaut et Bénédicte THALHEIM pour le poste de suppléant du collège « Hôtels-restaurants » ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

DESIGNE, les membres du CODIR de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges, collège privé, comme suit :

COLLEGE HEBERGEMENTS

Membres titulaires	Membres suppléants
<i>Hébergements / Hôtels-restaurants</i>	
M Emmanuel MARTINEAU	M et Mme THALHEIM
M Richard ALMY	M Erick KUNZE
<i>Campings</i>	
Mme Sophie LEDUC	M Jean Michel GEHIN
<i>Villages de vacances et Centres de vacances</i>	
M Philippe EBRARD	Mme Véronique BODE

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

INTERCOMMUNALITE, Autres

DEL. N°04/2019 CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX – VISITE MEDICALE - COMMUNE FRESSE SUR MOSELLE

Vu la délibération n° 20/2016 du 15 novembre 2016 portant sur le conventionnement avec le service de médecine préventive du centre de gestion des Vosges ;

Vu l'obligation de mettre à disposition des locaux adaptés pour les visites médicales ;

Vu notre demande à la commune de Fresse sur Moselle afin de pouvoir bénéficier d'un local adapté aux visites médicales ;

Vu la proposition de la Commune de Fresse sur Moselle, de mettre à disposition un local médical avec matériel et mobilier, sis 24, rue du général de gaulle ;

Vu la délibération n° 03/2019 en date du 18 avril 2019 de la Commune de Fresse sur Moselle portant sur actualisation du tarif de location,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE les termes de la convention ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de la collectivité ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité

DEL. 05/2019 ADHESION METROPOLE GRAND NANCY (ELECTTRICITE-GAZ)

Vu les directives européennes 2009/72/CE et 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1, L. 331-4, L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la délibération de la Métropole du Grand Nancy en date du 8 mars 2019,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de **la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges** d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 8 mars 2019.

DIT que la participation financière de **la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges** est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les documents relatifs aux recensements des besoins pour les marchés proposés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9)

**DEL. N°06/2019 AVENANT CONTRAT PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES VOSGES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Vu le plan Vosges Ambitions 2021 : nouvelle étape dans les relations avec les territoires des Vosges adopté par le Conseil Départemental des Vosges ;

Vu les actions soutenues financièrement par le Département en matière d'investissement, de fonctionnement ;

Vu les projets d'investissements et de fonctionnement communaux et intercommunaux ;

Vu les actions retenues sur le territoire pour l'année 2019 ;

Vu les termes de l'article IV 2.4 du contrat de territoire ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

APPROUVE les termes de l'avenant 2019 du contrat de territoire 2018-2020 entre le Département des Vosges et la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

PRECISE que le travail de priorisation des projets, en relation avec le Projet de territoire de la CCBHV, seront réalisés par les membres du bureau,

PRECISE que pour l'instruction des dossiers, ceux-ci doivent être déposés par chaque collectivité au Conseil Départementale des Vosges ou au Conseil Régional Grand Est.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES, vœux et motions (9-4)

DEL. 07/2019 VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME DE SANTÉ

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics. Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé , aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.

5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

AUTORISE Monsieur le Président à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le
et de la notification
ou publication

le
Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires

DEL. 08/2019 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°01 – BUDGET ANNEXE PISCINES

Vu la délibération n° 12/2019 du 08 avril 2019 portant sur l'affectation de résultats 2018 du budget annexe piscines ;

Vu la délibération n° 18/2019 du 08 avril 2019 portant sur le budget primitif 2019 du budget annexe piscines ;

Vu le contrôle budgétaire réalisé par les services préfectoraux ;

Vu le courrier des services préfectoraux en date du 13 mai 2019 portant le rétablissement des équilibres budgétaires ;

Vu la présentation par Monsieur Jean François VIRY ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE la modification budgétaire n° 01 suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 001 001 OPFI 413 /413	51 626,05 €		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	51 626,05 €	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
EQUILIBRE	Ouv. - Red.	-51 626,05 €	

Solde Ouvertures	51 626,05 €
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	51 626,05 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires

DEL. 09/2019 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°01 - BUDGET ANNEXE DECHETS

Vu la délibération n° 11/2019 du 08 avril 2019 portant sur l'affectation de résultats 2018 du budget annexe déchets ;

Vu la délibération n° 17/2019 du 08 avril 2019 portant sur le budget primitif 2019 du budget annexe piscines ;

Vu le contrôle budgétaire réalisé par les services préfectoraux ;

Vu le courrier des services préfectoraux en date du 13 mai 2019 portant le rétablissement des équilibres budgétaires ;

Vu la présentation par Monsieur Jean François VIRY ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE la modification budgétaire n° 01 suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
R I 001 001 OPNI	604 557,34		
R I 10 10222 OPFI	106 000,00		
R I 13 1318 201302	40 000,00		
R I 16 1641 OPNI	241 671,66		
R I 16 165 OPFI	6 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	998 229.00	
	Réductions		
EQUILIBRE	Ouv. – Red.	998 229.00	

Solde Ouvertures	998 229.00 €
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	998 229.00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

Le Président,
Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires

DEL. 10/2019 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°01 - BUDGET ANNEXE ZEC

Vu la délibération n° 14/2019 du 08 avril 2019 portant sur l'affectation de résultats 2018 du budget annexe ZEC ;

Vu la délibération n° 20/2019 du 08 avril 2019 portant sur le budget primitif 2019 du budget annexe ZEC ;

Vu le contrôle budgétaire réalisé par les services préfectoraux ;

Vu le courrier des services préfectoraux en date du 13 mai 2019 portant le rétablissement des équilibres budgétaires ;

Vu la présentation par Monsieur Jean François VIRY ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE la modification budgétaire n° 01 suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)	50 000.00		
D F 68 6865		50 000.00	
R I 021 021 OPFI (ordre)	50 000.00		
R I 040 1068 OPFI (ordre)		74 019.26	
R I 10 1068 OPFI	74 019.26		
R I 13 1323 2015/K 2015// K 2015 1		25 792.00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		50 000.00
	Réductions		50 000.00
Recettes :	Ouvertures	124 019.26	
	Réductions	99 811.26	
EQUILIBRE	Ouv. - Red.	24 208.00	

Solde Ouvertures	74 019.26 €
Solde Réductions	49 811.26 €
Ouv. - Réd.	24 208.00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires

DEL. 11/2019 MODIFICATION DELIBERATION AFFECTATION RESULTATS BUDGET PRINCIPAL

Vu la délibération n° 15/2019 du 08 avril 2019 portant sur l'affectation de résultats 2018 du budget principal ;

Vu le contrôle budgétaire réalisé par les services préfectoraux ;

Vu le courrier des services préfectoraux en date du 13 mai 2019 portant sur le montant de l'affectation de résultats 2018 ;

Vu la présentation par Monsieur Jean François VIRY ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 15/2019 du 08 avril 2019 selon la décision ci-dessous ;

DECIDE l'affectation de résultats du budget principal comme suit :

Ligne 002 Affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 459 651.02 €
1068 Affectation besoin financement	+33 884.49 €
Ligne 001 Affectation excédent d'investissement	+ 138 425.91 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

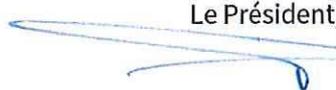
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le
et de la notification
ou publication

le
Le Président,
Dominique PEDUZZI

Le Président,
Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7.1.1.3)

DEL. 12/2019 CONDITIONS GENERALES ADHESION France FINANCE LOCALE

Vu la délibération communautaire n° 23/2019 portant sur le financement des travaux de la piscine communautaire du Thillot auprès de France Finance Locale ;

Vu les conditions générales d'adhésion à France Finance locale

Vu l'exposé de M le Président,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE

- ✓ **D'autoriser** le *Président* à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;
- ✓ **D'autoriser** le *Président* à signer l'acte d'adhésion au Pacte à l'issue du Conseil d'Administration de l'Agence France locale – Société Territoriale, actant l'entrée formelle au capital de *la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges* ;
- ✓ **D'autoriser** le *Président* à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de *la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges* à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
- ✓ **De désigner** *Dominique PEDUZZI* en sa qualité de *Président*, et *Jean François VIRY*, en sa qualité de *Vice-Président*, en tant que représentants titulaire et suppléant de *la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges* à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- ✓ **D'autoriser** le représentant titulaire de *la Communauté de Commune des Ballons des hautes Vosges* ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- ✓ **D'octroyer** une garantie autonome à première demande (ci-après « *la Garantie* ») de *Communauté de Commune des Ballons des hautes Vosges* dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) ;
- ✓ Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2019 est égal au montant maximal des emprunts que la *Communauté de Commune des Ballons des Hautes Vosges* est autorisée à souscrire pendant l'année 2019, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale ;
- ✓ La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par [Nom de votre Collectivité] pendant l'année 2019 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.

- ✓ La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et si la Garantie est appelée, la *Communauté de Communes des Ballons des hautes Vosges* s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai, de 5 jours ouvrés ;
- ✓ Le nombre de Garanties octroyées par le Président au titre de l'année 2019 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
- ✓ **D'autoriser** le *Président* pendant l'année 2019, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la *Communauté de Commune des Ballons des hautes Vosges* dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;
- ✓ **D'autoriser** le *Président* à :
- ✓ **Prendre et/ou signer** tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la *Communauté de Commune des Ballons des hautes Vosges* à certains créanciers de l'Agence France Locale ;
- ✓ **Engager** toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;
- ✓ **D'autoriser** le *Président* à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que Monsieur le Président et Monsieur le Receveur Communautaire seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

FINANCES LOCALES,

DEL. N°13/2019 TARIFS PISCINES 2019

Considérant la nécessité de pouvoir anticiper l'application des tarifs et de donner les informations dès maintenant ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

FIXE, à compter du 18 juin 2019, les tarifs piscine 2019 comme suit :

Tarifs saison estivale Saint Maurice sur Moselle		Tarifs 2019
Entrées individuelles	Adulte	3.20 €
	Jeune (de 6 à 18 ans)	2.30 €
	Etudiants	2.30 €
	Handicapés	1.30 €
	Enfant de - 6 ans	Gratuit
	Pompier - gendarme	Gratuit
CARTE ACCES	Adulte	Accès 5 entrées 11.00 €
	Jeune (de 6 à 18 ans)	Accès 5 entrées 7.00 €
SEANCE AQUAGYM (sur réservation)		Adulte 5.00 €
Colonies (réservations obligatoires)		Matin 1.70 €/enfant
Location de la Piscine (sous convention)		séance de 2 h 00 62.00 €

Tarifs consommations Piscines Saint Maurice sur Moselle		Tarifs 2019
Consommations	Boissons	1.50 €
	Eau	1.00 €
	Esquimau	1.50 €
	Thir Pouss	2.00 €
	Cône	2.00 €
	Barre glacée	2.00 €
	Chips grand paquet	2.00 €
	Barre chocolatée	2.00 €
Cautions	prêt de matériel	3.50 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le
et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°14/2019 TARIFS DE VENTE DES COMPOSTEURS

Vu la délibération n° 28/2015 portant sur les dispositions d'un cofinancement par EVODIA (anciennement SMD) de revente de composteurs ;

Vu que ces cofinancements ne sont plus financés par EVODIA ;

Considérant que le compostage individuel est une des solutions permettant de réduire les quantités de déchets incinérés et les apports de déchets verts en déchèterie ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE de faire l'acquisition de :

- 100 composteurs bois 600 L avec biosceaux et tiges aératrices au prix unitaire 70.70 € ;

FIXE les prix de revente de ces équipements à :

- 60.00 € par composteur accompagné du seau et de la tige d'aération ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget services déchets ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la
transmission
en Préfecture**

le
**et de la notification
ou publication**

le
**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°15/2019 TARIFS DE VENTE SACS DE COLLECTE 18 LITRES ROUGES

Vu le marché concernant la dotation en sacs de collecte ;

Vu les différentes de périodes de test ;

Vu les stocks actuels des sacs de collecte rouge de 18 litres ;

Vu les demandes des administrés ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE de mettre en vente jusqu'à épuisement des stocks les sacs de collecte rouge d'une capacité de 18 litres au prix de 12.96 € le rouleau de 20 ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget services déchets ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT
compte tenu de la
transmission
en Préfecture**

le
**et de la notification
ou publication**

le
**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

FINANCES LOCALES, DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DEL. N°16/2019 AIDES ECONOMIQUES 2019

Vu la délibération n°02/2015 du 15 décembre portant sur les critères d'attributions d'aides économiques ;

Vu la convention pour la mise en œuvre d'aides économiques aux entreprises liant la communauté de communes et la Région Grand Est ;

Vu les demandes d'aides instruites par la commission économie en date du 06 mai 2019 et validées par le bureau en date du 18 mai 2019 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et **l'unanimité** ;

DECIDE d'attribuer 2 000 € de subventions, sous réserve que toutes les pièces administratives soient transmises (extrait K-BIS, RIB...), dans le cadre des aides aux entreprises, aux entreprises suivantes :

- Mme Ludivine DEMANGEL – SCI KIOU – Rupt sur Moselle
- M Anthony DAVAL – Presta plus (peinture) – Le Thillot
- M Audéric BOMBARDE – Mille créations – Fresse sur Moselle

DECIDE que dans le cas de déplacement d'activité hors du territoire communautaire avant 36 mois, le remboursement de la subvention versée sera recouvré, une convention spécifique liera les deux parties ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le
et de la notification
ou publication

le
Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°17/2019 VENTE MATERIELS CC-BHV

Vu la possibilité de mettre en vente des matériels hors service de notre collectivité ;

Vu que des agents pourraient être intéressés par ces matériels pour pièces ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE de mettre en vente les matériels hors service suivants :

- Tondeuse Marque Vicking de 2005 – inventaire n° 04
- Débroussilleuse Marque Ryobi de 2005 - Inventaire n° 04
- Tracteur tondeuse Marque Honda de 2010 - Inventaire n° 53
- Broyeur Marque Cobra de 2010 – inventaire n° 214

DIT que les soumissions devront parvenir à la CC BHV sous pli cacheté au plus tard pour le 31 juillet 2019 midi ;

DIT que les offres seront étudiées par les membres du bureau ;

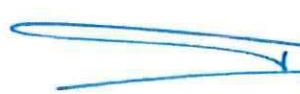
DIT que les offres minimales de prix seront de 10 €/ par matériel ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget services déchets ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la
transmission
en Préfecture**

le
**et de la notification
ou publication**

le
**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Date convocation : 11/06/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé, pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL, excusé, pouvoir à M François CUNAT
M Didier VINCENT, excusé, pouvoir à Mme Sylvie HERVE
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé
Mme Savine CUENOT, absente

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjointes : Mmes Karine REY, Karine DEBREILLY

FINANCES LOCALES, DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DEL. N°18/2019 FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES / REPARTITION 2019

Considérant la notification concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;

Considérant que cette notification comportait des fiches d'informations relatives :

- à la répartition de droit commun, au niveau de l'ensemble intercommunal, du Prélèvement et/ou du reversement au titre du fonds national de péréquation intercommunale et communale (FPIC)
- aux données nécessaires au calcul des répartitions dérogatoires,

Le conseil communautaire, après avoir ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, et **l'unanimité** ;

DECIDE d'appliquer pour cette année 2019, **LA REPARTITION DE DROIT COMMUN** du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales entre l'EPCI et les Communes membres, à savoir :

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres :

	Prélèvement	Reversement	Solde FPIC
Part EPCI	- 8 128€	111 937 €	103 809 €
Part Communes membres	- 19 556 €	325 803 €	306 247 €
TOTAL	- 27 684 €	437 740 €	410 056 €

Répartition du FPIC entre Communes membres :

Code INSEE	Nom Communes	Montants prélevés de droit commun	Montants reversés de droit commun	Soldes
88081	BUSSANG	- 2 343 €	33 723 €	31 380 €
88170	FERDRUPT	- 915 €	15 253 €	14 338 €
88188	FRESSE SUR MOSELLE	- 2 264 €	35 873 €	33 609 €
88302	LE MENIL	0	38 079 €	38 079 €
88369	RAMONCHAMP	- 2 326 €	46 861 €	44 535 €
88408	RUPT SUR MOSELLE	- 4 924 €	62 120 €	57 196 €
88426	SAINT MAURICE SUR MOSELLE	- 1 725 €	34 154 €	32 429 €
88468	LE THILLOT	- 5 059€	59 740 €	54 681 €
TOTAL		- 19 556 €	325 803 €	306 247 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,


Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 juillet 2019

Date convocation : 03/07/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

20

L'an deux mil dix-neuf, le 08 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres

DEL. 01/2019 MODIFICATION STATUTS PETR ET CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE CHARGÉ DE L'ÉLABORATION DU SCHEMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE « MASSIF DES VOSGES »

Vu la présentation de M le Président de la mission d'étude portant sur le projet de fusion INTER-PETR Pays de la Déodatie – Pays de Remiremont et de ses vallées ;

Vu les termes et conclusions des travaux portant sur l'analyse des scénarii de rapprochement inter-PETR ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PETR de Remiremont et de ses vallées du 27 juin 2019 portant sur la création d'un Syndicat mixte dédié à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale « Massif des Vosges » et la modification des statuts du PETR ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

APPROUVE la création d'un syndicat mixte dédié à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale « Massif des Vosges » ;

APPROUVE la modification des statuts du PETR de Remiremont et ses vallées ;

APPROUVE l'intégration du Syndicat Intercommunal de la Piste Multi Activités ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 juillet 2019

Date convocation : 03/0/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

20

L'an deux mil dix-neuf, le 08 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

DEL. 02/2019 CANDIDATURE DU TERRITOIRE DE LA CC-BHV AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES POUR LA CRÉATION D'UN COLLÈGE D'INTERNAT À RUPT SUR MOSELLE

Vu les besoins nouveaux pour certains élèves ou certaines familles ;

Vu le projet de création d'un collège d'Internat dans chaque Département ;

Vu qu'un établissement implanté à Rupt sur Moselle est à même de pouvoir accueillir cette spécificité ;

Vu l'opportunité pour notre territoire de pouvoir candidater pour la création d'un collège d'internat public ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

PROPOSE au Conseil Départemental des Vosges, dans le cas d'une implantation d'un service d'internat en collège public, dans le Département, que notre territoire soit retenu et plus particulièrement au collège Jean MONTEMONT implanté à Rupt sur Moselle ;

PRECISE que le potentiel immobilier du Conseil Départemental des Vosges ainsi que le terrain attenant appartenant à la Commune de Rupt sur Moselle est à mettre en avant comme un des avantages du site ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 juillet 2019

Date convocation : 03/0/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

20

L'an deux mil dix-neuf, le 08 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

FINANCES LOCALES, Subventions
DEL. N°03/2019 SUBVENTIONS 2019

Vu les demandes de subvention pour l'organisation d'évènements sur notre territoire ;

Vu la délibération n° 19/2017 portant sur les critères d'attribution de subventions dans le cadre de manifestation à caractère évènementiel ;

Vu la proposition du groupe de travail subventions ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

DECIDE l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association HISTORALLY ;

DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 200 € à C2HVM pour les actions d'animations au sein des EPHAD de bussang et du Thillot ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 juillet 2019

Date convocation : 03/0/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

20

L'an deux mil dix-neuf, le 08 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9)

**DEL. N°04/2019 AVENANT CONTRAT PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES VOSGES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Vu le plan Vosges Ambitions 2021 : nouvelle étape dans les relations avec les territoires des Vosges adopté par le Conseil Départemental des Vosges ;

Vu les actions soutenues financièrement par le Département en matière d'investissement, de fonctionnement ;

Vu les projets d'investissements et de fonctionnement communaux et intercommunaux ;

Vu les actions retenues sur le territoire pour l'année 2019 ;

Vu les termes de l'article IV 2.4 du contrat de territoire ;

Vu la délibération n° 06/2019 du 17 juin 2019 portant sur l'avenant entre le Conseil Départemental des Vosges et la CC-BHV ;

Vu la demande d'ajout d'un projet de rénovation de la crèche à Saint Maurice sur Moselle ;

Vu que ce projet correspond aux critères du contrat de territoire ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

APPROUVE l'ajout de la rénovation de la crèche sis à Saint Maurice sur Moselle à l'avenant 2019 du contrat de territoire 2018-2020 entre le Département des Vosges et la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 juillet 2019

Date convocation : 03/0/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

20

L'an deux mil dix-neuf, le 08 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

FINANCES LOCALES - Divers

DEL. N°05/2019 AVANCE TRESORERIE ASSOCIATION RADIO DES BALLONS

Vu la sollicitation d'avance de trésorerie remboursable destinée à soutenir l'association Radio des Ballons amputée par des charges exceptionnelles sur l'exercice budgétaire 2018 ;

Vu le contrôle et l'avis des Vice-présidents en charge de l'économie et des finances Messieurs François CUNAT et Jean François VIRY ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

ACCEPTE qu'une avance de trésorerie de 10 000 € soit allouée à l'Association Radio des Ballons ;

DIT qu'une convention d'engagement sera signée entre la Communauté de Communes et l'association Radio des Ballons ;

DIT que le remboursement devra être effectif au plus tard au 31 décembre 2020 ;

PRECISE que MM Jean François VIRY et François CUNAT seront en charge du suivi de ce dossier ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 juillet 2019

Date convocation : 03/0/2019	
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	20

L'an deux mil dix-neuf, le 08 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

INTERCOMMUNALITE - Divers

DEL. N°06/2019 POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES RUPT SUR MOSELLE

Vu l'étude en cours d'optimisation des points d'apports volontaires sur le territoire communautaire ;

Vu les travaux en cours sur la Commune de Rupt sur Moselle sis rue Napoléon Forel ;

Vu la demande de la Commune de Rupt sur Moselle de réaliser les travaux d'installation de points d'apports volontaires en même temps que les travaux d'aménagement du site Napoléon FOREL.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

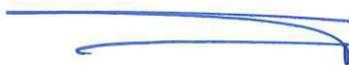
AUTORISE la Commune de Rupt sur Moselle à se porter Maître d'ouvrage pour l'implantation de points d'apports volontaires à Rupt sur Moselle et notamment pour le site sis Rue Napoléon Forel ;

PRECISE que les travaux de terrassement sont à la charge de la Commune, l'acquisition des matériels à la charge de la Communauté de Communes ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
CANTON LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 08 juillet 2019

Date convocation : 03/0/2019

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :

26

Nombre de conseillers en exercice :

26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance :

20

L'an deux mil dix-neuf, le 08 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY ;

Étaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Jean Claude VALDENAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

FINANCES LOCALES, Subventions **DEL. N°03/2019 SUBVENTIONS 2019**

Vu les demandes de subvention pour l'organisation d'évènements sur notre territoire ;

Vu la délibération n° 19/2017 portant sur les critères d'attribution de subventions dans le cadre de manifestation à caractère évènementiel ;

Vu la proposition du groupe de travail subventions ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

DECIDE l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association HISTORALLY ;

DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 200 € à C2HVM pour les actions d'animations au sein des EPHAD de bussang et du Thillot ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL

M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI

M Christian LEDUC, excusé

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE

M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT

M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

DEL.N°01/2019 VENTE TERRAIN – PRESLES A FRESSE SUR MOSELLE

Vu la demande en date du 28 mai 2019 de la société 'à la limonade' représentée par Monsieur Alain LIMON, d'acquérir des parcelles de terrains communautaires, référencées section AE 210 d'une contenance totale de 45 A 15 ca ; et AE 85 d'une contenance de 97 a 90 ca ; au lieudit Presles en vue d'un développement de son activité professionnelle ;

Compte tenu des différents échanges avec les membres du bureau de la CC-BHV et les visites et rencontres afin de permettre à Monsieur Alain LIMON représentant la société 'à la limonade' de présenter son projet ;

Compte tenu de l'attente de la collectivité du dépôt d'un dossier circonstancié du projet sur les parcelles pour les parcelles 85 et 208 qui peuvent potentiellement intéresser divers porteurs de projet ;

Vu la volonté de la Collectivité d'accompagner le développement économique sur son territoire par des projets circonstanciés ;

Compte tenu de la lisibilité du projet d'extension de l'offre de pêche en créant un nouvel étang ;

Compte tenu qu'il y a lieu de dissocier les projets ;

Vu l'avis de France Domaines sur la valeur vénale des terrains concernés par les projets ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **La Majorité** ;

03 ABSTENTIONS (MM François CUNAT, André DEMANGE, Mme Odile MARCHAL)

01 CONTRE (M Claude BABEL)

23 POUR

DECIDE de vendre, par division parcellaire, une partie de la parcelle de terrain communautaire sis sur la Commune de Fresse sur Moselle référencée Section AE n° 210 d'une superficie totale est de 4 515 m² au lieu-dit « Presles » à la société « à la limonade » représentée par Monsieur Alain LIMON. La surface estimée de vente est d'environ 2 831m² ;

DIT que la surface exacte sera fixée par arpentage et figurera sur le relevé de découpage parcellaire du géomètre requis ;

DIT que le prix de vente est fixé à 0.40 € HT le mètre carré ;

DIT que les frais de géomètre ainsi que les frais d'enregistrement liés au découpage parcellaire seront à la charge de la CC-BHV ;

DIT que les frais de notaire et d'enregistrement (y compris les taxes associées) liés à l'acquisition seront à la charge de la société « à la limonade » ;

DIT qu'un droit de passage non exclusif sur la parcelle 208 sera indiqué dans l'acte notarié de vente de la parcelle AE p210. Ce droit de passage transmissible aux propriétaires successifs sera donné afin de désenclaver la partie de terrain concernée par la vente et ainsi garantir le fonctionnement de l'activité professionnelle.

DIT que le droit de passage n'implique pas pour la CC-BHV d'obligation de rendre le chemin carrossable, d'y faire des travaux à quelques titres que ce soit, de devoir entretenir le chemin. Seul le bénéficiaire du droit de passage aura les obligations d'aménagement, de surveillance et d'entretien tant qu'il en est le seul bénéficiaire. Dans le cas de bénéficiaires multiples un prorata sera établi.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Daniëlle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Christian LEDUC, excusé

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

**DEL.N° 02/2019 MODIFICATION STATUTS CC-BHV
NOUVELLE COMPÉTENCE FACULTATIVE SUITE À LA MODIFICATION DES
STATUTS DU PETR DU PAYS DE REMIREMONT ET SES VALLÉES.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16,

Vu l'arrêté n°1601/2012 en date du 12 octobre 2012 portant création de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges issue de la fusion des Communautés de Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle et des Mynes et Hautes Vosges du Sud avec Intégration des Syndicats de Piscines et du SIVEIC,

Vu la délibération communautaire n° 03/2016 du 15 novembre 2016 définissant ou réduisant l'intérêt communautaire de certaines compétences,

Vu la délibération du Comité Syndical du PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées du 27 juin 2019 approuvant la modification de ses statuts,

Vu la délibération concordante du Conseil Communautaire du 08 juillet 2019 approuvant lesdits statuts,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte la modification de la compétence facultative au 1^{er} janvier 2020 :

Mise en cohérence des projets touristiques de la CC-BHV, tout en préservant l'aspect environnemental :

Création et gestion des pistes cyclables en site propre et voies vertes et opérations contribuant à leur promotion sur le territoire.

ADOpte la modification de la compétence optionnelle au 1^{er} janvier 2020 :

Compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire :

- ✓ Création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- ✓ Animation de l'Espace Santé du Pays et éducation thérapeutique du patient

- ✓ Adhésion du PETR à la Mission Locale du Pays de Remiremont et de ses vallées en lieu et place de ses EPCI membres ;

SOLLICITE les communes membres sur ces modifications statutaires qui doit être approuvée par une majorité qualifiée des communes, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population, ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

DIT que la prise de ces compétences facultatives et optionnelles sera immédiatement transférée au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Remiremont et ses vallées (PETR) ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Christian LEDUC, excusé
Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

DEL. N°03/2019 ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement.

Cette obligation incombe à la collectivité ou au groupement de collectivités qui détient la compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers

et assimilés (DMA). Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 qui précise le contenu, les modalités d'élaboration, d'adoption, de suivi et de révision des PLPDMA, est entré en vigueur le 14 septembre 2015.

Cette obligation a été confiée à Évodia, auquel il incombe d'élaborer et d'adopter le PLPDMA à l'échelle du département.

Dans un premier temps, et pour répondre à la réglementation, Évodia a élargi sa Commission « Communication-Prévention » pour constituer la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), composée d'un binôme technicien-élu de chaque collectivité adhérente, par délibération le 12 juillet 2017. La CCES est un lieu de coconstruction, à vocation consultative et prospective :

- **La CCES donne son avis sur le projet ;**
- **Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année ;**
- **La CCES évalue le PLPDMA tous les six ans**

Pour la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, ce binôme est représenté par le Vice-président aux déchets, et la Directrice.

Ce PLPDMA doit répondre aux objectifs fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et par la loi.

Les objectifs sont donc de réduire de :

- **-7% le poids de DMA par habitant entre 2017 et 2025**
- **-10% le poids de DMA par habitant entre 2017 et 2031**

Pour atteindre ces objectifs, 34 actions ont été rédigées et réparties sur six axes d'intervention :

- **Déployer la valorisation des biodéchets et déchets verts**
- **Renforcer le réemploi, la réutilisation et la réparation**
- **Promouvoir l'éco-consommation**
- **Lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire**
- **Réduire la nocivité des produits utilisés**
- **Réduire les déchets des activités économiques**

Le projet de programme, qui a recueilli l'avis favorable de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du 13 juin 2019, a été publié sur le site www.evodia.org pour consultation du public du 15 juin au 06 juillet 2019. Cette consultation n'a pas donné lieu à des remarques nécessitant une modification du document.

Enfin, l'ensemble des membres du comité syndical d'Évodia a adopté le PLPDMA dans son intégralité par délibération le 11 juillet 2019.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges doit également approuver ce PLPDMA dans son ensemble et définir les moyens humains et financiers pour déployer les actions sur son territoire.

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges a choisi l'option 3 pour la mise en œuvre du PLPDMA sur son territoire, à savoir :
« La collectivité n'a pas les moyens humains en interne. Un agent sera donc recruté, formé par Évodia et mis à disposition dans la collectivité. L'agent

sera donc co-managé par les 2 structures qui définissent ensemble la stratégie à décliner sur le territoire. L'agent exercera ses missions au sein de la collectivité et représentera le lien opérationnel entre la collectivité et Évodia ».

Le Président propose d'adopter le programme ci-annexé ;

VU les lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010 rendant obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets d'instaurer un PLPDMA ;

VU le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précisant le contenu des PLPDMA, leurs modalités d'élaboration et de révision ;

VU la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 renforçant certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant ;

CONSIDERANT les objectifs ambitieux de réduction fixés par Évodia et ses collectivités adhérentes ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission consultative d'élaboration et de suivi du 13 juin 2019 sur le projet de PLPDMA d'Évodia ;

VU l'arrêté du Président d'Évodia du 11 juillet 2019 approuvant le PLPDMA pour le périmètre de compétence d'Évodia ;

CONSIDERANT les résultats de la consultation publique organisée du 15 juin au 06 juillet 2019 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

ADOpte le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ci-annexé ;

APPROUVE la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

APPROUVE la mise à disposition du personnel adapté sur sa collectivité pour le bon déploiement du programme et l'atteinte de ses objectifs ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Christian LEDUC, excusé

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

**DEL. N°04/ 2019 RENOUELEMENT AGREMENT RELAIS ASSISTANT
MATERNEL DE LA CC-BHV**

Vu la délibération n° 10/2015 du 24 novembre 2015 portant sur l'agrément et les missions du Relais d'Assistants Maternels de la CC-BHV ;

Vu que le projet de fonctionnement du RAM cohérent en lien avec la politique locale d'accueil de la petite enfance et les missions inscrites dans la lettre circulaire de la CAF ;

Vu l'agrément 2016-2019 obtenu fixant les objectifs mis en place par la CC-BHV dans le domaine de l'animation du réseau des assistantes maternelles et de l'évolution des services ;

Vu la convention de partenariat fixant les engagements financiers entre la CC-BHV et la CAF des Vosges ;

Vu le besoin de renouveler cet agrément pour une durée de 4 ans ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

ACCEPTE d'engager la communauté de communes auprès de la CAF des Vosges pour soutenir l'activité du Réseau d'Assistants Maternel de notre territoire.

DIT que cet engagement passe par le renouvellement de l'agrément du RAM de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

PRECISE que ce renouvellement sera pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

PRECISE que le budget nécessaire à conduire cette action sera inscrit aux budgets de chaque année ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Christian LEDUC, excusé

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

DEL. N°05/2019 CONVENTION PHOTOCOPIEUR OTI-BHV / CC-BHV

Vu les missions d'informations de l'Établissement touristique Ballons des Hautes Vosges auprès des touristes et des acteurs du territoire ;

Vu la convention permettant, depuis la création de l'Office de tourisme intercommunal des Ballons des Hautes Vosges, d'utiliser le photocopieur de la Mairie de Saint Maurice sur Moselle ;

Vu l'accroissement des besoins en copies de l'Office de Tourisme et, par conséquent, le besoin de bénéficier d'un appareil in situ ;

Vu les inscriptions budgétaires 2019 du budget principal de la CC-BHV ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

DECIDE de mettre à disposition un photocopieur selon les modalités inscrites à la convention annexée ;

DIT que la durée de convention est fixée à 4 ans ;

DIT que le montant de la mise à disposition est fixé à 110.00 € / mois de manière linéaire ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Christian LEDUC, excusé
Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

**DEL. N°06/2019 MOTION - CONTRE LE PROJET DE FERMETURE
TRESORERIE DU THILLOT ;**

Vu les évolutions et les transformations envisagée par les services de la DGFIP ;

Vu la présentation auprès des élus en date du 12 juillet dernier des nouvelles orientations de la Direction Générale des Finances Publiques en matière d'organisation de ses services et d'exercice de ses missions sur le territoire ;

Vu les travaux d'accessibilité et de mise aux normes des locaux réalisés par la Commune du Thillot ;

Vu la complexité des besoins exprimé par nos concitoyens sur le territoire afin de bénéficier de la proximité des services publics ;

Le conseil communautaire demande le maintien de la trésorerie du Thillot ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

S'OPPOSE formellement et fermement au projet présenté par les services de la Direction Générale des Finances Publiques des Vosges ;

AFFIRME que l'organisation par télétravail doit permettre de compléter les temps de travail libérés par la modernisation des liens avec un certain nombre de contribuables tout en garantissant une présence territoriale à disposition de nos concitoyens et des collectivités ;

DIT que la procédure dite de concertation auprès des élus n'a pour but que d'afficher auprès de nos concitoyens un accord des élus locaux ;

Le conseil communautaire dénonce cette présentation ;

CHARGE les membres du bureau collectivement ou individuellement de faire part de l'avis du conseil communautaire ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES*

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Christian LEDUC, excusé
Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

DEL. 07/2019 ORGANISATION ACTIVITE SCOLAIRE PISCINE - SAISON 2020/2021

Vu les travaux de rénovation et d'extension de la piscine communautaire du Thillot ;

Vu les projets pédagogiques permettant de rendre obligatoire la pratique de la piscine sauf contre-indication médicale ;

Vu que les temps de déplacements, selon les recommandations de l'éducation nationale ne doivent pas être supérieurs au temps d'activité ;

Vu les échanges depuis deux ans avec les services de l'éducation nationale concernant l'organisation de l'apprentissage de la natation pour les élèves de notre territoire ;

Vu la décision de l'éducation Nationale d'arrêter une période blanche, dans l'apprentissage de la natation, durant les travaux de notre piscine communautaire ;

Vu les échanges courant juin 2019 entre Monsieur le Maire de Rupt sur Moselle et les services de l'éducation nationale pour l'organisation d'activité piscine pour élèves de Rupt sur Moselle ;

Vu l'accord de l'Éducation Nationale et du Directeur du centre aquatique de Remiremont de disposer de créneaux horaires « Piscine » ;

Vu la nécessité d'équité pour l'ensemble des élèves du territoire abordée en conseil communautaire lors de la séance du 08 juillet 2019 ;

Vu le travail de planification des services de la CC-BHV en collaboration avec les piscines avoisinantes ;

Vu la présentation d'une planification permettant de mettre en place une activité scolaire « piscine » pour l'année 2020/2021 ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à la Majorité** ;

01 ABSTENTION (Mme Brigitte JEANPIERRE)

26 POUR

DECIDE de mettre en place un plan particulier d'activité scolaire « Piscine » pour les élèves des classes primaires à compter du mois d'octobre 2019 ;

SOLLICITE l'accord de l'Éducation Nationale ;

DIT que les frais de transport seront à la charge de la Communauté de Communes ;

DIT qu'une décision modificative budgétaire sera nécessaire afin que les crédits soient inscrits au budget annexe piscine ;

PRECISE que les entrées "piscines" seront à la charge des communes ou des coopératives scolaires ;

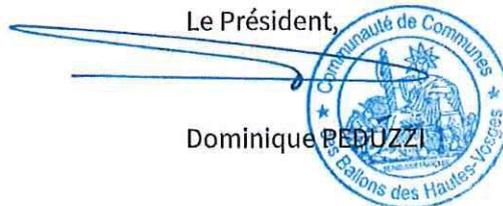
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,

Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL

M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI

M Christian LEDUC, excusé

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE

M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT

M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

DEL. N°08/2019 CANDIDATURE CC-BHV, LABEL TERRE DE JEUX 2024

Vu le lancement d'un label « Terre de jeux 2024 » par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Vu l'intérêt porté par le Conseil Départemental sur le label « Terre de jeux 2024 »

Vu les critères d'éligibilité au label ;

Vu l'opportunité pour notre territoire de se porter candidat et de conforter l'intérêt à la pratique sportive ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

DECIDE de porter la Communauté de Communes et son territoire candidat au label « Terre de Jeux 2024 » ;

PRECISE que cette candidature est portée en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal des Ballons des Hautes Vosges ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL

M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI

M Christian LEDUC, excusé

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE

M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT

M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

DEL. N° 09/2019 PCAET – DECLARATION INTENTION CONSULTATION PUBLIC

Vu la décision d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur son territoire en partenariat avec les Communautés de Communes voisines ;

Vu la réglementation applicable en matière de concertation, notamment par la formulation d'une déclaration d'intention indiquant les modalités de concertation préalable au public.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

DECIDE d'engager la collectivité dans le cadre des modalités de concertation du public liée au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), selon la déclaration d'intention annexée à la présente délibération ;

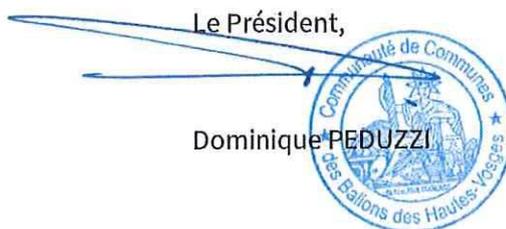
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Christian LEDUC, excusé

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

DEL. N°10/2019 CONVENTION SDIS VOSGES – CC-BHV

Vu la possibilité pour les agents de la CC-BHV ayant par ailleurs un engagement de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Vosges de participer, pendant leur temps de travail, aux missions à caractère opérationnel et aux activités de formation ;

Vu la présentation faite par Monsieur le Président ;

Vu la convention annexée à la Présente ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

DONNE son accord afin que notre collectivité participe à la défense et la protection des populations et des biens en mettant à disposition, sous certaines conditions, des agents de la collectivité ayant un engagement de sapeur-pompier volontaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de disponibilité pour missions opérationnelles et actions de formation des agents de la CC-BHV sapeurs-pompiers volontaires avec le SDIS des Vosges ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :

26

Nombre de conseillers en exercice :

26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL

M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI

M Christian LEDUC, excusé

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE

M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT

M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

DEL. N°11/2019 DISPOSITIF ŒUVRE SOCIALES PERSONNELS CC-BHV

Considérant que la gestion des ressources humaines de la CC-BHV est encadrée par des dispositifs nationaux ;

Considérant la possibilité d'élargir certains dispositifs pour les agents de la collectivité ;

Considérant la possibilité de rassembler les dispositions actuelles au sein d'une délibération ;

Considérant que d'autres dispositions peuvent être mises en place ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

FIXE le dispositif œuvres sociales de la Communauté de Communes selon les dispositions annexées à la présente délibération ;

DIT que ce dispositif pourra être revu chaque année.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits chaque année aux Budgets Communautaires.

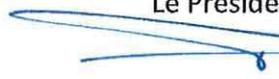
DIT que les précédentes délibérations sont caduques et remplacées par la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,


Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Christian LEDUC, excusé

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

DEL. N° 12/2019 STATUTS AGENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) du 28 avril 2017 ;

Vu la délibération communautaire n° 09/2018 du 26 juin 2018 portant sur l'engagement de la CC-BHV par voie d'adhésion à la création et la gestion de l'agence de développement économique ;

Vu la constitution à la Maison de la Région d'Épinal de l'association Agence de développement des Vosges en date du 09 juillet 2019 ;

Vu les missions d'accompagnement du développement du territoire vosgien et des entreprises par l'Agence de Développement Économique en lien avec chaque EPCI adhérent ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

APPROUVE les statuts de l'Agence de Développement Économique des Vosges ;

DESIGNE Messieurs François CUNAT et Dominique PEDUZZI pour représenter notre EPCI au sein du Conseil d'Administration ;

DESIGNE Madame la Directrice de la Collectivité, chef de projet pour la CC-BHV ;

DIT que les sommes nécessaires à l'adhésion à l'Agence de Développement Économique seront inscrites au budget principal de chaque année ;

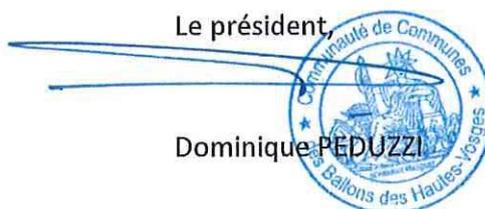
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le président

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Christian LEDUC, excusé

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

DEL. N°13/2019 EAUX DE PLUIE – RETOUR NATUREL - COMMUNES

Vu les études engagées par la Communauté de Communes sur une partie du réseau hydraulique de la Moselle et des ruisseaux affluents ;

Compte tenu qu'il peut être établi par les communes membres des études sur l'adaptation au changement climatique et notamment sur des programmes de retour lent de l'eau de pluie dans les milieux naturels ;

Vu les besoins en ingénierie constatés par les Communes membre ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE d'accompagner chaque commune membre dans le cadre de programmes qu'elles porteraient permettant d'améliorer le retour d'eau de pluie dans les milieux naturels ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Christian LEDUC, excusé
Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

DEL. N°14/2019 PROGRAMME HABITER MIEUX - CONVENTION
FINANCEMENT AVANCES SUBVENTIONS

Vu la convention de partenariat entre l'ANAH et la CC-BHV sur le programme habiter mieux permettant de réduire la précarité énergétique des logements occupés par des ménages aux revenus modestes ;

Vu l'opportunité pour les Communautés de Communes de mettre en place des financements « Missions sociales » pour les bénéficiaires du programme ;

Vu la convention entre l'État et le réseau PROCIVIS « Missions sociales 2018-2022 » en date du 19 juin 2018 ;

Vu les termes de la convention de partenariat d'avances de subventions pour les propriétaires modestes et très modestes présentés par Monsieur le Président ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

APPROUVE le partenariat avec l'ANAH dans le cadre de l'animation du programme Habiter Mieux ;

APPROUVE les termes de la convention de partenariat annexée à la présente ;

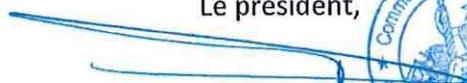
RAPPEL que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le président,



Dominique PEDUZZI

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Christian LEDUC, excusé

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

DEL. N°15/2019 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE - BUDGET PRINCIPAL

Vu les engagements pris en date du 08 juillet dernier concernant l'association Radio des Ballons ;

Vu les inscriptions budgétaires 2019 ;

Vu la présentation détaillée des modifications budgétaires par M Jean François VIRY vice-président aux finances ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

APPROUVE la décision modificative annexée à la présente,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Christian LEDUC, excusé
Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

DEL. N°16/2019 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE - BUDGET ANNEXE DECHETS

Vu l'opportunité de mettre aux normes les sites d'accueil du public de nos services ;

Vu le besoin d'abonder l'article budgétaire des emprunts ;

Vu les inscriptions budgétaires 2019 ;

Vu la présentation détaillée des modifications budgétaires par M Jean François VIRY vice-président aux finances ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

APPROUVE la décision modificative annexée à la présente,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 septembre 2019

Date convocation : 16/09/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

18

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du domino-88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL

M Etienne COLIN, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI

M Christian LEDUC, excusé

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE

M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Michel MOUROT

M Jean Claude VALDENAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

DEL. N°17/2019 ACQUISITION MATERIELS - BUDGET ANNEXE DECHETS

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Vu les présentations d'investissements lors des votes des budgets ;

Vu les besoins d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Vu le travail de concertation avec les élus et les agents pour l'élaboration de cahiers des charges de consultations ;

Vu les besoins de souscriptions d'emprunts pour l'acquisition de ces matériels ;

Vu la présentation détaillée par Monsieur Jean Marc TISSERANT vice-président au service déchets ;

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissements ;

Considérant que c'est au conseil communautaire qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle soit déléguée au Président ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

AUTORISE la consultation pour la souscription d'emprunts nécessaires à l'acquisition de ces matériels ;

PRECISE que les différentes offres seront étudiées par les membres du bureau ;

DECIDE

- D'adopter le plan de financement nécessaire à l'équilibre de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Président à négocier librement les conditions financières des prêts (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de prêts ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 31 octobre 2019

Date convocation : 24/10/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

19

L'an deux mil dix-neuf, le 31 octobre à 20 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal 88160 LE THILLOT en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMRAY, excusé pouvoir à M Eric COLLE
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
Mme Savine CUENOT, excusée
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Stéphane TRAMZAL

Secrétaire adjointe : Mmes Karine REY

COMMANDE PUBLIQUE, Marchés publics, avenants 1-1-2

DEL.N°01/2019 AVENANT TRANSFERT - MARCHÉ TRAVAUX PISCINE COMMUNAUTAIRE LE THILLOT - LOT N° 03

Vu la délibération n°04/2019 portant sur l'attribution des 16 lots du marché de travaux de rénovation et d'extension de la piscine communautaire en date du 16 février 2019 ;

Vu les difficultés financières de l'entreprise COUVRACIER, titulaire du lot n° 03 « couverture – étanchéité – bardage – ITE » et de la proclamation par le tribunal de commerce d'Epinal d'une ouverture de procédure de redressement judiciaire en date du 25 juin 2019 ;

Vu la décision du tribunal de commerce suite à la période de redressement judiciaire conduisant à la liquidation de l'entreprise COUVRACIER ;

Considérant qu'une entreprise a manifesté son intérêt pour reprendre les actifs (personnels, matériels, carnets de commandes).

Considérant le dépôt de nouveaux statuts d'une société nouvelle en date du 29 octobre 2019 ;

Considérant la présentation faite au Conseil Communautaire de Monsieur Laurent MORLOT gérant de la société COUVRACIER EST ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

EMET un avis favorable à la passation d'un avenant contracté avec l'entreprise COUVRACIER EST concernant le lot N° 03 du marché de travaux de rénovation et d'extension de la piscine communautaire du Thillot ;

DIT que les autres conditions du marché restent inchangées ;

DIT que la nouvelle société inscrira ses actions dans le planning des phases de travaux de la piscine communautaire ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL. N°01/2019 ATTRIBUTION MARCHÉ N° COMPAC 2019 – MARCHÉ DE FOURNITURE MATÉRIEL DE COMPACTION MONTÉ SUR BERCE

Monsieur le Président rappelle qu'un marché pour la fourniture d'un matériel de compaction monté sur berce a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 € HT.

Cette consultation a été lancée le 23 août 2019 pour une remise des offres fixée au 27 septembre 2019 à 12h00.

La consultation comprenait 01 lot.

Les membres de la commission d'appels d'offres se sont réunis le 24 octobre 2019 à 10h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse de l'offre, Monsieur le Président propose de retenir le prestataire suivant :

↳ **COM DEC PAAL**

↳ **Montant du marché : 75 200.00 € HT soit 90 240.00 € TTC**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres votants :

DECIDE de retenir la proposition de la Commission d'Appels d'Offres et de valider ainsi sa décision d'attribution ;

DIT que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget annexe déchets,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL. N°02/2019 ATTRIBUTION MARCHÉ N° CAMION 201902 – MARCHÉ DE FOURNITURE D'UN CHASSIS ET EQUIPEMENTS BRES DE LEVAGE, GRUE AUXILIAIRE, DEUX BENNES AVEC COMPACTEURS EMBARQUES

Monsieur le Président rappelle qu'un marché pour la fourniture d'un matériel « Châssis équipé d'un bras de levage, d'une grue auxiliaire et de deux bennes avec compacteurs embarqués » a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour un montant entre 90 000 € H et 221 000 € HT.

Cette consultation a été lancée le 24 août 2019 pour une remise des offres fixée au 18 octobre 2019 à 12h00.

La consultation comprenait 02 lots.

- Lot n° 01 CHASSIS
- Lot N° 02 EQUIPEMENTS (BRAS DE LEVAGE, GRUE AUXILIAIRE ET DEUX BENNES AVEC COMPACTEURS EMBARQUES)

Les membres de la commission d'appels d'offres se sont réunis le 24 octobre 2019 à 10h00, le 12 novembre à 15 h 00 et le 15 novembre 2019 à 14 h 00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse de l'offre, Monsieur le Président propose de retenir le prestataire suivant :

↳ Lot n° 01 CHASSIS

○ GASTON GRAWAY / RENAULT

Montant du marché : 100 140.00 € HT soit 120 000 € TTC

↳ Lot n° 02 EQUIPEMENTS (Bras de levage, Grue Auxiliaire et deux bennes avec compacteurs embarqués)

○ MENGEL SARL

Montant du marché : 227 700.00 € HT soit 273 240.00 € TTC

L'ensemble des deux lots s'élèvent à 393 240.00 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres votants :

DECIDE de retenir la proposition de la commission d'Appels d'Offres et de valider ainsi sa décision d'attribution ;

DIT que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget annexe déchets,

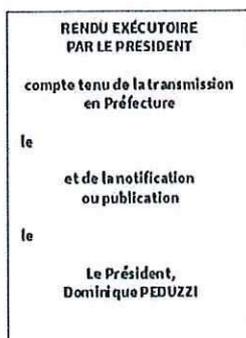
AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL. N°03/2019 ATTRIBUTION MARCHÉ N° CSE 2019 03 – MARCHÉ DE FOURNITURE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES

Monsieur le Président rappelle qu'un marché pour la fourniture de conteneurs semi-enterrés pour l'équipement de l'ensemble des communes membres a été lancé par la collectivité sous la forme d'appels d'offres ouverts.

Cette consultation a été lancée le 30 août 2019 pour une remise des offres fixée au 22 octobre 2019 à 12h00.

La consultation comprenait 01 lot.

- Lot n° 01 « Conteneurs semi-enterrés »

Les membres de la commission d'appels d'offres se sont réunis le 24 octobre 2019 à 10h00, le 12 novembre à 15 h 00 et le 15 novembre 2019 à 14 h 00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse de l'offre, Monsieur le Président propose de retenir le prestataire suivant :

- **Lot n° 01 CONTENEURS SEMI-ENTERRES**
 - o **ASTECH**

Montant du marché : Selon BPU annexé à la présente

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres votants :

DECIDE de retenir la proposition De la Commission d'Appels d'Offres et de valider ainsi sa décision d'attribution ;

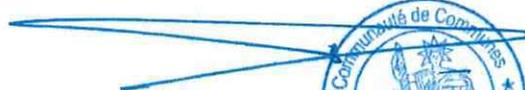
DIT que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget annexe déchets,

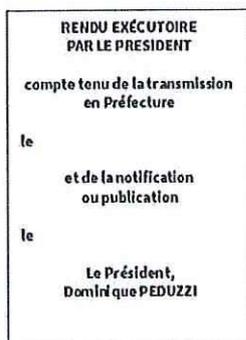
AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL.N°04/2019 AVENANT TRANSFERT - MARCHE ETUDE BERGES DE LA MOSELLE

Vu la délibération n°05/2016 portant sur le lancement d'un programme d'entretien des berges de la Moselle et de ses affluents ;

Vu la délibération n° 11B/2017 du 19 décembre 2017 portant sur la consultation de maîtrise d'œuvre et aide financière pour ce programme d'entretien des berges de la Moselle et de ses affluents ;

Vu le courrier du bureau SINBIO en date du 21 octobre 2019 nous informant de la cession du fonds de commerce de la société SINBIO SARL à la société SINBIO SCOP ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'**unanimité** des membres votants ;

EMET un avis favorable à la passation d'un avenant contracté avec le bureau d'Études SINBIO SCOP concernant la maîtrise d'œuvre pour le programme d'entretien des berges de la Moselle et de ses affluents ;

DIT que les autres conditions du marché restent inchangées ;

DIT que la nouvelle société inscrira ses actions dans le planning des phases du programme d'entretien des Berges de la Moselle et de ses affluents ;

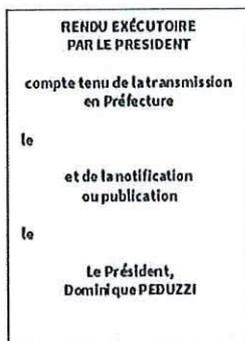
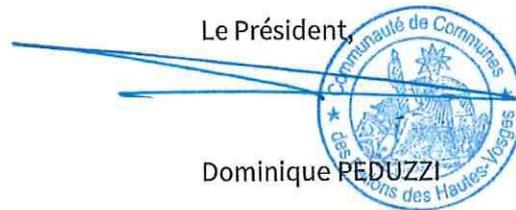
AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :

26

Nombre de conseillers en exercice :

26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL. N°05/2019 RATTACHEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE VERTE AU PETR DU PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES

Par courrier du 25 octobre 2018, le syndicat mixte de la Voie Verte des Hautes-Vosges a sollicité, auprès du Président du PETR, l'étude de son éventuel rattachement à cette collectivité.

Cette sollicitation a, depuis cette date, été débattue par les maires et élus locaux, tant en séance plénière du Comité du PETR que lors de séances de travail élargies portant sur l'évolution du PETR et de ses actions et compétences, notamment s'agissant donc de la gestion et de la promotion de la Voie Verte des Hautes Vosges et, plus largement, des itinéraires cyclables en site propre.

Dans le même temps, les deux collectivités concernées se sont rapprochées des services de la Préfecture pour préciser les modalités réglementaires associées à cet éventuel rattachement.

Précisément, cela consiste à transférer la compétence actuelle du Syndicat Mixte de la Voie verte des Hautes Vosges au PETR par :

- ~ L'élargissement des statuts actuels du PETR à cette nouvelle compétence
- ~ La dissolution concomitante du Syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges

Par délibération du 14 octobre 2019, l'assemblée délibérante du syndicat mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges a approuvé, à l'unanimité, sa dissolution administrative, sous réserve de et simultanément à la reprise de sa compétence par le PETR.

Monsieur le Président du syndicat mixte vient de notifier, par courrier du 28 octobre, cette délibération à la communauté de communes et invite notre assemblée, conformément aux termes de l'article L. 5212-33 du C.G.C.T., à statuer à propos de cette dissolution administrative.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'**unanimité** des membres votants ;

DECIDE de dissoudre le Syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges au 31 décembre 2019 à minuit, sous réserve de et simultanément à la reprise de sa compétence par le PETR du Pays de Remiremont et de ses vallées le 1^{er} janvier 2020 à 0 heure,

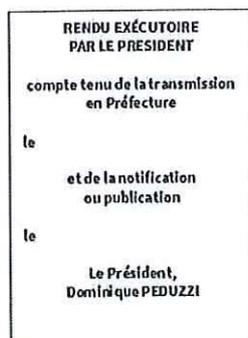
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
CANTON LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :

26

Nombre de conseillers en exercice :

26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT

Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY

M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT

M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL. N° 05B/2019 CONDITIONS LIQUIDATION DU SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE VERTE DES HAUTES VOSGES

Par délibération du 14 octobre 2019, l'assemblée du syndicat mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges a approuvé, à l'unanimité, sa dissolution administrative sous réserve de et simultanément à la reprise de sa compétence actuelle par le PETR.

Conformément à l'article L. 5211-25-1 du C.G.C.T., les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés, en l'espèce par le syndicat mixte, doivent alors faire l'objet d'une répartition entre ses membres, soit par accord amiable adopté à l'unanimité des membres, soit, à défaut, par arbitrage préfectoral. Il en va de même pour l'éventuel produit de la réalisation de ces biens et pour le solde de l'encours de la dette.

Eu égard la volonté de transfert concomitant au PETR et par souci de simplicité, l'assemblée du syndicat mixte de la Voie verte des Hautes Vosges a décidé, par délibération du 26 novembre 2019, d'attribuer, simultanément à sa dissolution administrative, la totalité de l'actif et du passif du syndicat mixte à un seul de ses membres, la communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges.

Il en est de même pour les agents du syndicat mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges, lesquels doivent également être, selon la même procédure, répartis entre ses membres à sa dissolution avant transfert concomitant au PETR.

En tant que membre du syndicat mixte, je vous invite à vous prononcer sur les conditions de liquidation proposées, consistant à attribuer à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, l'ensemble de l'actif et du passif et des personnels du syndicat mixte.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** des membres votants ;

DECIDE d'attribuer, lors de sa dissolution, l'ensemble de l'actif et du passif du syndicat mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges, ainsi que son personnel, à la communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges,

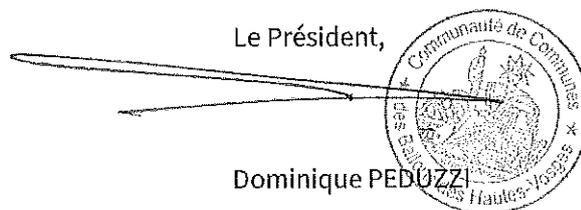
PRECISE que cette liquidation interviendra au 31 décembre 2019 à minuit, sous réserve de la dissolution du syndicat mixte et simultanément à la reprise de sa compétence par le PETR Pays de Remiremont et de ses vallées le 1^{er} janvier 2020 à 0 heure,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Dominique PEDUZZI". To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a landscape, surrounded by the text "Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges".

Dominique PEDUZZI

<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL. N° 06/2019 RAPPORT 2018 - SERVICE DECHETS

Conformément aux dispositions de la loi n°95-101 (dite loi Barnier) du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 200-404 du 11 mai 2000, le Président présente à l'Assemblée le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité des membres votants**.

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2018 du service déchets,

DIT que ce rapport sera adressé aux collectivités adhérentes,

DIT que ce rapport sera à la disposition du public de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et sera mis en ligne sur les différents sites règlementaires ;

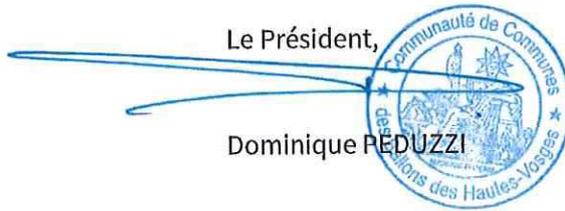
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL. N° 07/2019 ADHESION CONTRAT GROUPE CDG88 - PREVOYANCE

Le Président informe le Conseil que le décret n°2011-1474 paru le 8 novembre 2011 donne à nouveau la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents (fonctionnaires, non titulaires et de droit privé). La participation financière ne trouvait plus de cadre juridique valable depuis l'abrogation en 2005 par le Conseil d'État de l'arrêté « Chazelle » du 19 septembre 1962.

La garantie « 15Maintien de Salaire » est considérée comme la modalité de protection sociale la plus importante pour tout salarié puisqu'elle sécurise la

situation financière de chaque agent et de sa famille. Malgré son caractère facultatif, cette garantie devrait se généraliser à l'instar de ce qui se fait depuis de nombreuses années dans le secteur privé ; le plus souvent sous la forme d'un régime à adhésion obligatoire.

Les articles 25 et 88-2 de la loi du 26 janvier 1984 donnent compétence aux Centres de Gestion pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent. Plus de 600 collectivités vosgiennes, représentant 9 000 agents, sont concernées par la convention de participation « PREVOYANCE / MAINTIEN DE SALAIRE ».

Le groupement des collectivités à l'échelon départemental permet d'optimiser les coûts d'adhésion des agents en leur garantissant un contenu contractuel de haut niveau. Le Centre de Gestion présentera l'ensemble de son cahier des charges et l'offre retenue lors de réunions d'information organisées sur tout le département des Vosges à compter du mois de septembre 2019.

Les éléments substantiels de cette convention de participation peuvent être résumés comme suit :

- Un niveau de garantie de base garantissant l'incapacité temporaire de travail (ITT) et l'invalidité pouvant en résulter à hauteur de 95% du revenu net de chaque agent,
- Un engagement maximum de la collectivité sur une durée de 6 ans, sachant que les taux sont garantis sur une durée de 3 ans,
- Chaque agent décide d'assurer ou non son régime indemnitaire (prise en compte dans l'assiette de cotisation, et donc lors des absences),
- Un panel d'options au choix de chaque agent : régime indemnitaire, minoration de retraite, capital décès / perte totale et irréversible d'autonomie, rente d'éducation,
- Un pilotage et un accompagnement de la convention de participation par le Centre de Gestion des Vosges. Le CDG88 pouvant accompagner les démarches des collectivités et/ou des agents auprès du courtier gestionnaire (recours gracieux, recours aux services d'aides sociales, aide ponctuelle en cas de difficulté sociale des agents),
- La participation doit être fixée à au moins 2 euros par mois et par agent en 2020 et ne peut dépasser le montant total de la cotisation,
- La participation minimale au bénéfice de chaque agent est échelonnée de manière à atteindre le montant de participation de 6€ par mois et par agent en 2024,
- Une communication directe est effectuée par le Centre de Gestion auprès des collectivités et des agents adhérents. Toutes les informations relatives au contrat seront rendues transparentes et directement consultables sur le site du CDG : bilans financiers, conclusions des tiers-experts, préconisations et conseils des équipes du Centre de Gestion des Vosges.

LE PRESIDENT PROPOSE À L'ASSEMBLEE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU le Code des Assurances;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.
- VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents;
- VU la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services;

VU la délibération du Centre de Gestion des Vosges en date du 14 septembre 2018 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « prévoyance » dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour l'ensemble des collectivités affiliées;

VU notre dernière délibération en date du 15 novembre 2016 décidant de nous joindre à la mise en concurrence lancée par le Centre de Gestion des Vosges,

VU l'avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion des Vosges en date du 4 juillet 2019 relatif - au choix du groupement d'opérateurs: TERRITORIA (Porteur du risque) et GRAS SAVOYE BERGER SIMON (courtier gestionnaire),

VU la délibération du Centre de Gestion des Vosges en date du 4 juillet 2019 désignant le groupement d'opérateurs: TERRITORIA (assureur) / GRAS SAVOYE (courtier gestionnaire) en charge du lancement et de la gestion de la convention de participation « prévoyance » ainsi qu'un seuil minimal de participation financière par l'employeur de 2 euros par mois et par agent en 2020,

VU l'exposé du Président et la présentation de l'annexe tarifaire;

Considérant l'intérêt social d'une couverture « Prévoyance » généralisée dans les effectifs de la collectivité,

Considérant que la participation financière de l'employeur facilite et incite la généralisation de cette couverture « Prévoyance »,

Considérant que le contenu de l'offre négociée par le Centre de Gestion présentée lors de réunions d'informations correspond aux attentes de la collectivité,

Considérant que cette proposition permet l'instauration simple et juridiquement fiable d'une participation financière de la collectivité couplée à un contenu contractuel de qualité au meilleur tarif,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres votants;

DECIDE

D'ADHERER à compter du 01/01/2020 à la convention de participation pour le risque prévoyance
« Maintien de Salaire » organisée par le centre de Gestion des Vosges pour une durée de 6 ans (01/01/2020 – 31/12/2025)

DE FIXER à 6.00€ par agent et par mois (Attention minimum de participation fixé à 2,00€ par mois et par agent) (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent), la participation financière de la collectivité au risque « Prévoyance » susmentionné. La garantie de base étant composée de la couverture INCAPACITE et INVALIDITE. Le reste de la couverture étant laissée au choix de chaque agent. Cette participation sera versée directement à chaque agent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur.

D'AUTORISER le Président à signer l'adhésion à la convention d'adhésion et de gestion conclue par le Centre de Gestion des Vosges avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

D'AUTORISER le Président à signer l'adhésion à la convention de gestion conclue par le Centre de Gestion des Vosges moyennant une participation financière fixée par la grille tarifaire suivante :

- Collectivités de 51 à 300 agents : 200€/AN
- Collectivités de 10 à 50 agents : 150€/AN
- Collectivités de moins de 3 à 9 agents : 50€/AN
- Collectivités de 1 ou 2 agents : GRATUITE

Cette contribution permettant d'expérimenter la gestion des sinistres par les services du Centre de Gestion des Vosges en lieu et place des services de gestion du personnel des collectivités.

D'AUTORISER le Président à habiliter le Centre de Gestion à le mandater pour qu'il relance une consultation départementale en cas de résiliation anticipée (à l'initiative du CDG88 ou de l'assureur TERRITORIA MUTUELLE).

D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

*compte tenu de la transmission
en Préfecture*

le

*et de la notification
ou publication*

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL. N° 07B/2019 ADHESION CONTRAT GROUPE CDG88 - SANTE3

Le Président, informe le Conseil que le décret n°2011-1474 paru le 8 novembre 2011 donne à nouveau la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents (fonctionnaires, non titulaires et de droit privé). La participation financière ne trouvait plus de cadre juridique valable depuis l'abrogation en 2005 par le Conseil d'État de l'arrêté « Chazelle » du 19 septembre 1962.

Les articles 25 et 88-2 de la loi du 26 janvier 1984 donnent compétence aux Centres de Gestion pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Le Centre de gestion des Vosges a décidé de résilier le contrat collectif mis en place le 01/01/2016 pour le risque « SANTE » et disposer au 1^{er} janvier 2020 d'un contrat « Santé » conforme aux récentes réformes dénommées « 100% SANTE » ou « RESTE A CHARGE 0 ».

Les articles 25 et 88-2 de la loi du 26 janvier 1984 donnent compétence aux Centres de Gestion pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent. Plus de 600 collectivités vosgiennes, représentant 9 000 agents, sont concernées par la convention de participation « MUTUELLE SANTE ».

Le groupement des collectivités à l'échelon départemental permet d'optimiser les coûts d'adhésion des agents en leur garantissant un contenu contractuel de haut niveau. Le Centre de Gestion présentera l'ensemble de son cahier des charges et l'offre retenue lors de réunions d'information organisées sur tout le département des Vosges.

Les éléments substantiels de cette convention de participation peuvent être résumés comme suit :

- Une adhésion libre des agents selon leurs souhaits ou contraintes (contrat « Santé » obligatoire du conjoint par exemple),
- Un panel de 2 formules de souscription permettant à vos agents d'être couverts selon leurs choix et/ou contraintes budgétaires,
- Une option, au choix de chaque agent, permettant de couvrir, au-delà de la couverture de base, les dépassements d'honoraires de certains praticiens et professionnels de santé,
- Une couverture proposée aux agents retraités de la collectivité selon des conditions avantageuses,
- Un pilotage annuel réalisé par un « tiers-expert » désigné par le Centre de Gestion des Vosges. Ce pilotage permet d'adapter le contrat aux niveaux de consommations relevés chaque année et de modifier le contenu contractuel pour répondre au mieux aux besoins des adhérents. Cette analyse technique neutre, exhaustive et objective, sera un atout lors des futures discussions/négociations avec l'assureur.
- La prise en compte de toutes les situations familiales : agent seul, en couple, avec ou sans enfants à charge,
- Une assistance et un accompagnement de toutes les collectivités par le Centre de Gestion des Vosges : relations avec les équipes de la mutuelle retenue, accompagnement en cas de difficulté de gestion (adhésions, vie du contrat),
- La participation financière de l'employeur doit être fixée à au moins 6 euros par mois et par agent en 2020, et ne peut dépasser le montant total de la cotisation (avec une préconisation des élus et des représentants du personnel du CDG88 à 15 €/agent/mois). Ce seuil de participation évoluera annuellement de 1 euro par an, pour atteindre 10 euros par mois et par agent en 2024,
- Une communication directe est effectuée par le Centre de Gestion auprès des collectivités et agents adhérents. Toutes les informations relatives au contrat seront rendues transparentes et directement consultables en accès libre sur le site internet du CDG88 ainsi que par messagerie électronique.

Le Président propose à l'Assemblée ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code des Assurances ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.
- VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
- VU la délibération du Centre de Gestion des Vosges en date du 14 septembre 2018 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « Santé » dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour l'ensemble des collectivités vosgiennes ;
- VU notre dernière délibération en date du 30 novembre 2015 décidant de nous joindre à la mise en concurrence lancée par le Centre de Gestion des Vosges,
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion des Vosges en date du 4 juillet 2019 validant à l'unanimité de ses membres le choix du groupement d'opérateurs : Groupe VYV (Porteur du risque) proposant un seuil minimal de participation financière par l'employeur de 6,00 €, (avec une préconisation des élus et des représentants du personnel du CDG88 à 15 €/agent/mois), ce montant de seuil de participation augmentera de 1 euro par an,
- VU la délibération du Centre de Gestion des Vosges en date du 4 juillet 2019 désignant le groupement d'opérateurs : MNT (Groupe VYV) en charge du lancement et de la gestion de la convention de participation « Santé » ainsi qu'un seuil minimal de participation financière par l'employeur de 6€ par mois et par agent,
- VU l'exposé du Maire (ou le Président),

Considérant l'intérêt social d'une couverture « Santé » généralisée dans les effectifs de la collectivité,

Considérant que la participation financière de l'employeur incite, facilite et renforce la couverture complémentaire « Santé »,

Considérant que le contenu de l'offre négociée par le Centre de Gestion des Vosges présentée lors de réunions correspond aux attentes de la collectivité,

Considérant que cette proposition permet l'instauration simple et juridiquement fiable d'une participation financière de la collectivité couplée à un contenu contractuel de qualité au meilleur tarif,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres votants ;

DECIDE

D'ADHÉRER à compter du 1^{er} janvier 2020 à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le centre de Gestion des Vosges pour une durée de 6 ans (01/01/2020 – 31/12/2025).

DE FIXER à 10.00 € par agent et par mois (Attention minimum de participation fixé à 6€ par mois et par agent) la participation financière de la collectivité au risque « Santé » susmentionné, (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent). Cette participation pourra être versée directement à chaque agent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur.

D'AUTORISER le Président à signer l'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion des Vosges avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

D'AUTORISER le Président à signer l'adhésion à la convention d'adhésion et de gestion conclue par le Centre de Gestion des Vosges moyennant une participation financière fixée par la grille tarifaire suivante :

- Collectivités de 51 à 300 agents : 200€/AN
- Collectivités de 10 à 50 agents : 150€/AN
- Collectivités de moins de 3 à 9 agents : 50€/AN
- Collectivités de 1 ou 2 agents : GRATUITE

Cette contribution permettant d'expérimenter la gestion des sinistres par les services du Centre de Gestion des Vosges en lieu et place des services de gestion du personnel des collectivités.

D'AUTORISER le Président à habiliter le Centre de Gestion à le mandater pour qu'il relance une consultation départementale en cas de résiliation anticipée (à l'initiative du CDG88 ou de l'assureur MNT).

D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

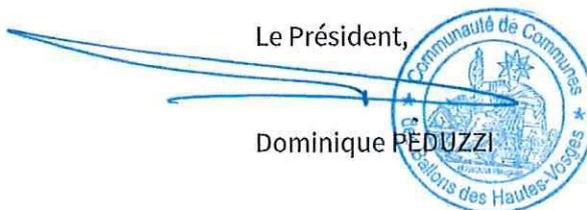
Le Président,
Dominique PEDUZZI

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES*

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL.N°08/2019 CONVENTION REGLEMENT DES BOISEMENTS CC-BHV / CD88

Compte tenu de la décision partagée par l'ensemble des communes membre de de la CC-BHV de réviser concomitamment les règlements de boisements communaux ;

Compte tenu de la volonté du Conseil Départemental des Vosges d'impliquer financièrement la CC-BHV dans les démarches de révision des règlements de boisements communaux ;

Vu le projet de convention portant sur la participation financière de la CC-BHV au commencement des opérations de révision de réglementation des boisements communaux ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres votants ;

APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente ;

RAPPELLE que chaque président de commission communale de réglementation de boisement aura à prendre les mesures conservatoires décrites dans la convention ;

DIT que le financement de ce programme de révision de réglementation des boisements sera inscrit au budget général de la CC BHV

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,




Dominique PEDUZZI

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL.N°09/2019 CONVENTION ATMO

Compte Tenu de l'engagement de la CC BHV d'établir un partenariat avec les CC Hautes Vosges et portes des Vosges méridionales afin d'établir un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Considérant l'intérêt de bénéficier de données techniques sur la qualité de l'air ;

Considérant que la participation financière s'élève à 0.15 cts/ habitants ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres votants ;

DECIDE d'adhérer à la démarche ATMO Grand Est permettant de bénéficier de résultats d'analyse spécifiques à notre territoire ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Communauté de Communes ;

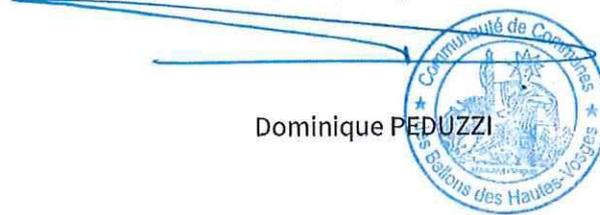
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL.N°10/2019 PHASE APS ET APD BERGES MOSELLE ET AFFLUENTS

Considérant le rapport établi par le Bureau d'Études ;

Considérant la présentation et les débats réalisés lors de la commission environnement du 08 juillet dernier ;

Considérant les risques encourus sur certaines parties du territoire ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la Majorité** des membres votants ;

09 ABSTENTIONS, 13 POUR

APPROUVE la phase APS de l'ensemble de l'étude ;

APPROUVE la phase APD des tranches de travaux Bussang, le Thillot ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de tout organisme public ou institutionnel ;

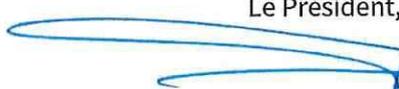
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la CC BHV ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

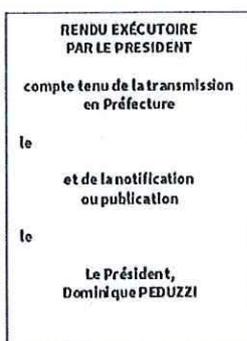
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL.N°11/2019 SERVITUDE ENEDIS

Considérant le consentement de la CC-BHV au profit d'ENEDIS en date du 27 mai dernier d'une constitution de servitude relative à l'installation d'une ligne souterraine et d'un poste de transformation sur les terrains communautaires ;

Vu le courrier de Maître Michel RODRIGUES, notaire en date du 29 août dernier ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité des membres votants ;**

AUTORISE l'implantation d'une ligne électrique souterraine ;

ACCEPTE les termes de la convention sous seing privé du 27 mai 2019 gérant la servitude au profit d'ENEDIS ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur la parcelle cadastrée section A n° 2083 (anciennement cadastrée numéro 923) ;

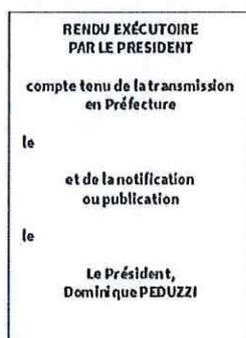
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL. N°12 /2019 CREANCES ETEINTES

Vu l'état des taxes et produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Trésorier de LE THILLOT, et les jugements du Tribunal d'Instance d'EPINAL prononçant la clôture de la procédure de rétablissement personnel pour insuffisance d'actif,

Considérant que la clôture pour insuffisance d'actif entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur, hormis celles limitativement énumérées par la décision de justice,

Considérant l'insolvabilité d'un débiteur pour un montant total de 4 981.54 € concernant le Budget annexe déchets ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

PREND acte de la créance éteinte pour la somme indiquée ci-dessus sur le Budget annexe déchets.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe déchets 2019.

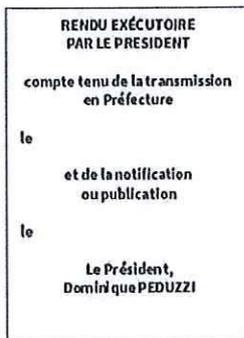
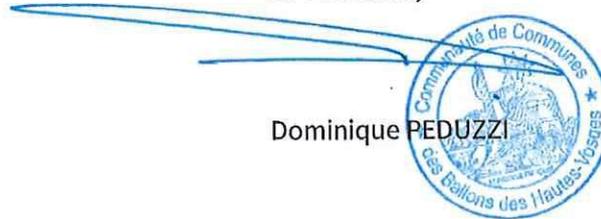
AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL. N°13/2019 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE- BUDGET PRINCIPAL

Vu les inscriptions budgétaires 2019 ;

Vu la présentation détaillée de la modification budgétaire par Monsieur Jean François VIRY vice-président aux finances ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

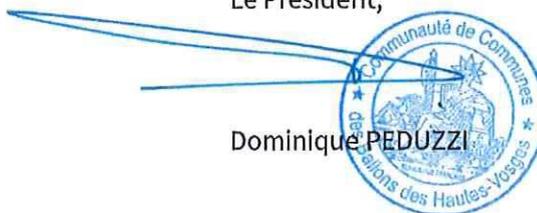
APPROUVE la décision modificative annexée à la présente,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**
compte tenu de la transmission
en Préfecture
le
et de la notification
ou publication
le
Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 27 novembre 2019

Date convocation : 19/11/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Marie-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL. N°14/2019 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE- BUDGET ANNEXE
DECHETS

Vu les inscriptions budgétaires 2019 ;

Vu la présentation détaillée de la modification budgétaire par Monsieur Jean François VIRY vice-président aux finances ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

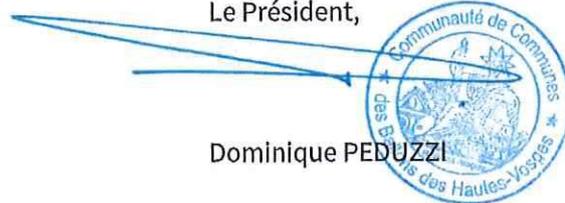
APPROUVE la décision modificative annexée à la présente,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
T
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Date convocation : 13/12/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude

DUBOIS

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel DEMANGE

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL.01/2019 CONVENTION PARTENARIAT CHAMBRES CONSULAIRES

Vu la présentation du dispositif « Offre de service aux collectivités » des chambres consulaires en date du 11 septembre dernier ;

Vu la présentation au bureau en date du 11 décembre 2019 ;

Vu le projet de convention de partenariat portant sur le nombre de jours de présence des chambres consulaires et sur la participation financière de la CC-BHV au dispositif « Offre de service aux collectivités » ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

DECIDE l'adhésion au dispositif « Offre de service aux collectivités » ;

APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente ;

DIT qu'une réunion d'organisation sera programmée au démarrage de la mission avec les chambres consulaires, la CC-BHV et les communes membres ;

DEMANDE qu'un point annuel soit fait par les chambres consulaires et présenté auprès des commissions communautaires respectives et aux conseillers communautaires ;

DIT que cette réunion annuelle déterminera la poursuite de l'engagement de la CC-BHV ;

DIT que le financement de ce dispositif sera inscrit au budget général de la CC-BHV

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

DOMINIQUE PEDUZZI

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Date convocation : 13/12/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL

Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY

M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel DEMANGE

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL. N°02/2019 PACTE OFFENSIVE CROISSANCE EMPLOI (POCE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 17SP-849 relative à l'adoption du SRDEII du Grand Est par l'assemblée régionale,

Vu l'arrêté préfectoral 2017/419 portant approbation du SRDEII de la Région Grand Est,

Vu les délibérations du 29 juin 2017 et suivantes relative aux dispositifs d'aide issus du SRDEII de la Région Grand Est

Vu la délibération 17CP-1961 du 15 décembre 2017 du Conseil Régional du Grand Est relative aux principes et modalités des Pactes Offensive Croissance Emploi,

Vu la délibération de la PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées du 12 décembre 2019 relative à sa stratégie de développement économique et à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi

Considérant que le SRDEII constitue la stratégie offensive, structurante, concertée et fédératrice de la Région pour répondre aux besoins des territoires et de leurs entreprises et relever les défis de la compétitivité, de la modernisation des outils de production, de l'emploi et de l'accroissement de la valeur ajoutée sur l'ensemble du Grand Est et de ses territoires.

Considérant que La Région, le PETR de Remiremont et ses Vallées, les communautés de communes des Ballons des Hautes Vosges, des Hautes Vosges et de la Porte des Vosges Méridionales décident d'agir ensemble au service de cette ambition de façon concertée et complémentaire, et ce dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs, dans le respect de la diversité des atouts territoriaux, et en tenant compte des missions dévolues à d'autres acteurs intervenant sur le territoire (chambres consulaires, opérateurs de la création reprise ...).

Considérant qu'à cette fin, ils souscrivent un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) sous forme d'un contrat de partenariat centré sur des priorités à caractère économique que le Groupement d'EPCI et la Région identifient ensemble, en cohérence avec le SRDEII et les politiques menées dans l'ensemble de la région Grand Est, au service d'un objectif de croissance, de compétitivité et d'emploi.

Considérant qu'un POCE est constitué d'une convention-cadre qui fixe les principes de collaboration et les engagements réciproques ou complémentaires de la Région et des EPCI constitutives du PETR de Remiremont et de ses Vallées dans le champ économique et dans le cadre du SRDEII, cette convention étant sans incidence financière en tant que telle,

Considérant que le POCE a été élaboré en se basant sur les besoins et initiatives du territoire en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

APPROUVE l'intégration du territoire de la CC-BHV dans le programme Pacte Offensive pour la Croissance et l'Emploi (POCE) entre la Région Grand Est et les Communautés de Communes des Ballons des Hautes Vosges, des Hautes Vosges, de la Porte des Vosges Méridionales, regroupées dans le PETR de Remiremont et de ses Vallées,

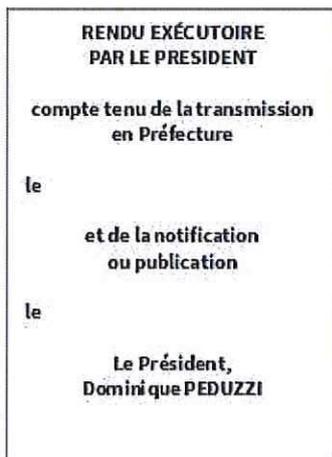
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'adhésion au POCE et de l'engager dans les démarches nécessaires à sa mise en œuvre, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Date convocation : 13/12/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL

Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY

M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel DEMANGE

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

DEL.N°03/2019 MODIFICATION OPTION - PLPDMA

Vu la délibération n° 03/2019 du 23 septembre 2019 portant sur l'adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;

Vu le choix acté pour la mise en œuvre du PLPDMA sur son territoire ;

Vu les besoins de suivi de mise en œuvre de ce plan local à l'échelle de notre territoire ;

Vu le recrutement dernièrement d'un agent en contrat de remplacement ;

Considérant que le profil de l'agent en contrat de remplacement correspond aux attentes d'un chargé de mission « prévention » ;

Considérant la possibilité de créer un poste de chargé de mission pour une durée d'un an renouvelable et de modifier ainsi le choix initial concernant la mise en œuvre du PLPDMA pour notre collectivité ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

CONSTATE que la nouvelle organisation de la CC-BHV mise en place depuis le 1^{er} janvier 2019 et que le recrutement temporaire pour remplacement maladie d'un agent ont concouru à construire la réflexion d'une internalisation de l'animation de la communication ;

CONSTATE que faute d'avoir pu recruter un agent ad-hoc, EVODIA n'a pas pu mettre en place le dispositif 'prévention' ;

RAPPORTE le choix initial n°03 porté sur la délibération n° 03/2019 du 23 septembre 2019 ;

DECIDE de choisir l'option n° 02 pour la mise en œuvre du PLPDMA, à savoir :

« La collectivité a un animateur mais pas les compétences et/ou les moyens d'assurer la mise en œuvre du PLPDMA sur son territoire. L'animateur restera salarié de la CC-BHV mais sera formé, accompagné par EVODIA et ma CL. L'animateur de la CC-BHV participera au réseau des animateurs ».

DECIDE d'inscrire au tableau des emplois de la CC-BHV, le poste de chargé de mission à compter du 05 janvier 2020 ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe déchets ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**



DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
T
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Date convocation : 13/12/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel DEMANGE

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, AUTRES DEL. N°04/2019 OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES - 2020

Le titre III de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée.

Considérant que les communes sont tenues de se prononcer à ce sujet et d'arrêter le nombre d'ouvertures dominicales ainsi que les dates d'ouvertures ;

Considérant que si les communes ne délibèrent pas : les commerces ne peuvent pas ouvrir du tout (sauf les commerces sous statut dérogatoire) ;

Considérant que les communes ont toute latitude pour déterminer le nombre annuel de dimanches ouverts, dans une fourchette de cinq à douze jours par an ;

Si les communes veulent autoriser les commerces à ouvrir jusqu'à cinq dimanches : elles doivent délibérer pour fixer le nombre et dates. La Communauté de communes n'a pas besoin de délibérer ;

Si les communes veulent autoriser les commerces à ouvrir de 5 à 12 dimanches : elles doivent délibérer pour fixer le nombre et les dates. Un avis conforme de la Communauté de communes est nécessaire ;

Considérant que les accords de branche restent applicables à ce stade et ne sont pas bloquants dans la démarche, la Loi Macron ne modifiant pas le code du travail sur ce point. Les principes de rémunération majorée et de repos compensateurs perdurent. La Loi Macron impose un volontariat formalisé des salariés et la possibilité de scrutin. Les commerces de détail alimentaires sont régis par des dispositions particulières puisqu'ils peuvent ouvrir tous les dimanches jusqu'à 13 heures, en contrepartie d'un repos compensateur d'une journée par quinzaine (les surfaces de vente de plus de 400 m² doivent verser à leurs salariés une rémunération majorée de 30 %) ;

Considérant les délibérations des communes du territoire communautaire ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

EMET un avis favorable pour la modification du calendrier d'ouverture dominicale des commerces conformément aux demandes des communes de Fresse sur Moselle, Saint Maurice sur Moselle et Le Thillot, à savoir :

Fresse sur Moselle, dates retenues :

- ❖ 05 janvier 2020 à l'occasion du 1^{er} dimanche des soldes d'hiver ;
- ❖ 12 janvier 2020 à l'occasion du 2^{ème} dimanche des soldes d'hiver ;
- ❖ 12 avril 2020 à l'occasion de la braderie et d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 03 mai 2020 à l'occasion d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 17 mai 2020 à l'occasion d'une journée portes ouvertes ;

- ❖ 24 mai 2020 à l'occasion de ventes privées et d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 28 juin 2020 à l'occasion du 1^{er} dimanche des soldes d'été ;
- ❖ 13 septembre 2020 à l'occasion d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 18 octobre 2020 à l'occasion d'une braderie d'hiver ;
- ❖ 22 novembre 2020 à l'occasion de ventes privées d'hiver et d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 06 décembre 2020 à l'occasion du troisième dimanche avant Noël et d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 13 décembre 2020 à l'occasion du deuxième dimanche avant Noël et d'une journée portes ouvertes.

LE THILLOT, à savoir :

- ❖ 3 dimanches lors des vacances de février (zone B du 15/02/2020 au 09/03/2020)
- ❖ Le dimanche 17 mai (braderie du magasin d'usine des Tissages Eugène Georges)
- ❖ Le deuxième dimanche de juin (pour la foire aux beignets)
- ❖ Le premier dimanche des soldes d'été
- ❖ Le premier dimanche des soldes d'hiver
- ❖ 5 dimanches avant Noël

SAINT MAURICE SUR MOSELLE, à savoir :

- ❖ 2 premiers dimanches soldes d'hiver,
- ❖ 2 premiers dimanches soldes d'été,
- ❖ Dernier dimanche de septembre et premier dimanche d'octobre
- ❖ Quatre premiers dimanche de décembre,
- ❖ Vacances d'hiver : 2 premiers dimanches des vacances (zone B)

PRECISE que si des circonstances empêchent l'ouverture d'un magasin à l'une des dates prévues, dans n'importe quelle commune du territoire, le bureau de la Communauté de Communes est autorisé à y substituer une autre date d'ouverture ;

DIT que la présente décision sera transmise aux Maires de chaque commune pour information ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la
transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Date convocation : 13/12/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel DEMANGE

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Divers

DEL. N°05/2019 VENTE MATERIELS CC-BHV

Vu la possibilité de mettre en vente une balayeuse de marque AEBI MFH 5000, matériel obsolète pour notre collectivité ;

Vu que ce type de matériel peut être vendu ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE de réformer ce matériel et de ne pas le remplacer ;

DECIDE de mettre en vente par adjudication le matériel suivant :

↳ Balayeuse marque AEBI MFH 5000

DIT que les soumissions devront parvenir à la CC BHV sous pli cacheté au plus tard pour le 31 janvier 2020 - 15h00 ;

ARRETE que le montant minimum de l'offre ne pourra être inférieur à 5 000 € pour la vente de janvier ;

DIT que les soumissions seront relancées au printemps s'il s'avère qu'il n'y a pas de vente prononcée lors de la première vente et que les nouvelles offres devront parvenir à la CC-BHV sous plis cacheté au plus tard pour le 15 mai 2020 à 15 h 00 ;

CONFIE aux membres du bureau le soin de procéder à l'analyse des offres et de déclarer la vente ou non ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;

PRONONCE le retrait comptable de ce matériel dès lors qu'il sera vendu ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au

registre des délibérations.

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la
transmission
en Préfecture**

le
**et de la notification
ou publication**

le
**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot

1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DOMINIQUE PEDUZZI

**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Date convocation : 13/12/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel DEMANGE

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Divers

DEL. N°06 /2019 CREANCES ETEINTES

Vu l'état des taxes et produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Trésorier de LE THILLOT, et les jugements du Tribunal d'Instance d'EPINAL prononçant la clôture de la procédure de rétablissement personnel pour insuffisance d'actif,

Considérant que la clôture pour insuffisance d'actif entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur, hormis celles limitativement énumérées par la décision de justice,

Considérant l'insolvabilité d'un débiteur pour un montant total de 1 103.91 € concernant le Budget annexe déchets ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

PREND acte de la créance éteinte pour la somme indiquée ci-dessus sur le Budget annexe déchets.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe déchets 2019.

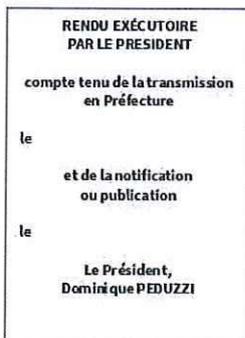
AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI





COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

DOMINIQUE PEDUZZI

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Date convocation : 13/12/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Daniëlle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel DEMANGE

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires 7.1.1.3 DEL. N°07/2019 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE- BUDGET PRINCIPAL

Vu les inscriptions budgétaires 2019 ;

Vu la présentation détaillée de la modification budgétaire par Monsieur Jean François VIRY vice-président aux finances ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

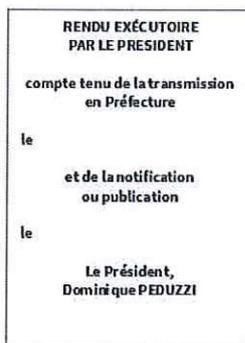
APPROUVE la décision modificative annexée à la présente,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

DOMINIQUE PEDUZZI

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
T
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Date convocation : 13/12/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL

Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY

M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel DEMANGE

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

**FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires 7.1.1.3
DEL. N°08/2019 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE-
BUDGET ANNEXE DECHETS**

Vu les inscriptions budgétaires 2019 ;

Vu la présentation détaillée de la modification budgétaire par Monsieur Jean François VIRY vice-président aux finances ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

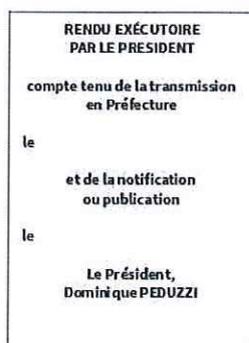
APPROUVE la décision modificative annexée à la présente,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI





COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

DOMINIQUE PEDUZZI

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT
T
D'EPINAL**

**CANTON
LE THILLOT**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Date convocation : 13/12/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Daniëlle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL

Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY

M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel DEMANGE

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires 7.1.1.3 **DEL. N°09/2019 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE-** **BUDGET ANNEXE PISCINES**

Vu les inscriptions budgétaires 2019 ;

Vu la présentation détaillée de la modification budgétaire par Monsieur Jean François VIRY vice-président aux finances ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

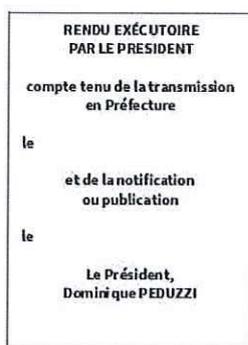
APPROUVE la décision modificative annexée à la présente,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

DOMINIQUE PEDUZZI

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Date convocation : 13/12/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL

Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY

M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel DEMANGE

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires 7.1.1.3 **DEL. N°10/2019 SUBVENTION RESTAURANTS DU CŒUR**

Vu la délibération communautaire n° 26/2019 du 08 avril 2019 portant sur l'attribution des subventions aux associations caritatives ;

Vu la demande de subvention de l'association « Restaurants du cœur » pour les antennes de Ramonchamp et Saint Maurice sur Moselle ;

Vu la présentation des frais engagés après cette date ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE l'attribution d'une subvention complémentaire 2019 de 2 122.38 € permettant de couvrir les frais engagés par l'association « les restaurants du cœur » ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI





DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Date convocation : 13/12/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude

DUBOIS

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel DEMANGE

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires 7.1.1.3 **DEL. N° 11/2019 TARIFS 2020 DES SERVICES** **ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET POLICE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°04/2016 portant sur les tarifs des services techniques ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte la grille des tarifs de la CC-BHV ci-dessous :

Services	Tarifs 2020
Police territoriale	
Coût horaire intervention police pour collectivité non conventionnée (les heures de nuit et WE seront majorées selon le barème légal)	32.30 €/heure
Coût horaire service police pour collectivité conventionnée	25.75 €/heure
Administratif	
Personnel administratif encadrement	27.82 € / heure
Techniques	
Transit pour le compte d'EVODIA	11.86 €/tonne
Transport pour le compte d'EVODIA	12.90 €/tonne
Mise à disposition du personnel technique (sans matériel)	
Jour	25.75 €/heure
Nuit et dimanche	42.65 € / heure
Mise à disposition du personnel technique (avec matériel) Espaces verts	
Jour	26.68 €/heure
Matériels	
Engin porte-outils pour le déneigement	25.90 € / heure
Engin porte-outils pour le débroussaillage	23.72 €/heure
Epareuse	11.86 €/heure
Camion avec bras	44.27 € / heure
Benne saison amovible	53.90 €/mois
Benne saison amovible	15.00 €/heure
Bennes Ordures Ménagères	64.77 € / heure
Véhicule Utilitaire léger	16.17 €/heure
Tracteur de semi et remorque à fond mouvant (réservé territoire CC-BHV)	53.90 €/voyage
Nacelle	21.53 € / heure
Machine mise sous plis	0.0676 €/plis
Clé serrures bacs de collecte (perte ou casse)	8.00 €
Transport	
Transport de DIB pour le compte de Tiers (limite territoire CC-BHV)	114.19 € /enlèvement
Transport de bennes boues de station	16.85 €/tonne
Redevance des pesées	10.77 €/pesée

en vigueur au 1^{ER} janvier 2020 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,



DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
T
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Date convocation : 13/12/2019

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé :

26

Nombre de conseillers en
exercice :

26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

22

L'an deux mil dix-neuf, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale - 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude

DUBOIS

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel DEMANGE

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjointe : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES 7.1.1.3 **DEL. N°12/2019 AIDES ECONOMIQUES 2019**

Vu la délibération n°02/2015 du 15 décembre portant sur les critères d'attributions d'aides économiques ;

Vu la convention pour la mise en œuvre d'aides économiques aux entreprises liant la communauté de communes et la Région Grand Est ;

Vu les demandes d'aides instruites par la commission économie en date du 28 octobre 2019 et validées par le bureau en date du 13 novembre 2019 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE d'attribuer 2 000 € de subventions, sous réserve que toutes les pièces administratives soient transmises (extrait K-BIS, RIB...), dans le cadre des aides aux entreprises, aux entreprises suivantes :

- Mme Justine LOCATI - institut de beauté - Saint Maurice sur Moselle
- Mme Justine LAMBOLEY - bar, restaurant - Fresse sur Moselle
- Mme Laure ROMARY - pharmacie - Le Thillot
- Mme Karine FERRY - ferme du Bennevisse - Ferdrupt

DECIDE que dans le cas de déplacement d'activité hors du territoire communautaire avant 36 mois, le remboursement de la subvention versée sera recouvré, une convention spécifique liera les deux parties ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI